ROYAUME DU MAROC

Morocco: CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

PLAN TRIENNAL 1965 - 1967

TRAVAUX DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

INTERNATIONAL MONETARY FUND
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION
Joint Library
Washington 25, D. C.

Janvier 1965

79708

S O M M A I R E

1. - INTRODUCTION

2. - RAPPORT GENERAL

3. - RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

4. - RAPPORT DE LA COMMISSION DU TOURISME

5. - RAPPORT DE LA COMMISSION DE LA FORMATION DES CADRES ET DES QUESTIONS SOCIALES

6. - RAPPORT DE LA COMMISSION D'INDUSTRIALISATION

7. - RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'INFRASTRUCTUR

RAPPORTS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

Conformément au titre IX de la Constitution, le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan s'est réuni le 21 Décembre 1964 en vue d'examiner le projet de Plan triennal 1965-1967.

Dans son discours d'ouverture, Sa Majesté le Roi, Président du Conseil Supérieur, après avoir insisté sur la nécessité d'accroître la production locale, a rappelé les trois priorités qui avaient été fixées pour l'élaboration du Plan :

- Augmentation de la production agricole,
- Développement du tourisme,
- Formation des cadres.

Le Conseil a formé cinq commissions chargées chacune d'un secteur particulier : agriculture, tourisme, formation des cadres et questions sociales, infrastructure, industrie et artisanat. Chacune de ces commissions s'est penchée sur les problèmes de sa compétence et a exprimé son avis dans un rapport. A la suite de quoi, le Conseil a délibéré en séance plénière sur ces cinq rapports, les a ou non amendés, puis les a entérinés. La Commission de l'agriculture a notamment insisté sur la refonte des organismes publics à vocation agricole, sur le renforcement des moyens et des actions du crédit agricole, sur l'exploitation des terres récupérées et l'utilisation rationnelle des eaux. La Commission de la formation des cadres a appelé l'attention sur les problèmes posés par l'évolution démographique et la revalorisation de la fonction enseignante. Pour sa part, la Commission de l'industrie a relevé que l'industrialisation était une nécessité inéluctable et impliquait une répartition des tâches entre l'Etat et le secteur privé, dans un cadre de quasi-contrat définissant les obligations et les avantages réciproques.

En outre, le Conseil a formulé son opinion d'ensemble dans un rapport général, qu'on voudra bien trouver ci-après, ainsi que les cinq rapports particuliers.

Enfin, Sa Majesté le Roi a prononcé le discours de clôture de la session le 8 Janvier 1965 ; après avoir félicité le Conseil pour la qualité de ses travaux, Sa Majesté le Roi a précisé que le Gouvernement sera chargé d'apporter tous ses soins à l'étude des problèmes soulevés par les diverses Commissions du Conseil.

RAPPORT GENERAL DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

Rapporteur Général : HORMA OULD BABANA EL ALAOUI

Sire,

Vous avez bien voulu nous faire l'insigne honneur de présider la séance de cloture de ce Conseil, comme Vous l'avez fait pour la séance inaugurale.

Le discours que Vous avez prononcé à cette occasion nous a tracé la ligne de conduite que nous devrons suivre au cours des trois prochaines années. C'est dans Vos hautes directives et Vos sages conseils que nous avons puisé la volonté de mener à bien notre tâche.

Vous venez aujourd'hui en Votre qualité de Président de ce Conseil Vous rendre compte des résultats des travaux entrepris et des efforts déployés par les membres de ce Conseil.

Je puis Vous assurer aujourd'hui que ce Conseil a mérité pleinement la confiance que Vous avez placé en lui et que tous ses membres se félicitent de n'avoir pas déçu les espoirs que Vous avez fondés sur eux.

Depuis la première réunion de ce Conseil et depuis que Votre Majesté a bien voulu inaugurer ses travaux, nous nous sommes rendus compte de la lourde responsabilité qui nous incombe dans la première expérience de planification fondée sur la Constitution, qui a fait de notre Conseil une des institutions chargées de planifier le développement du Pays. Cette responsabilité s'est accrue du fait de la mise en vigueur d'un régime de monarchie constitutionnelle et aussi du fait que le Pays se trouve actuellement dans un moment important de son évolution. Nous sommes actuellement en plein coeur de la lutte contre le sous-développement ; nos armes dans cette lutte seront le plan, l'étude et le travail sans relâche.

Le Plan triennal que nous étudions symbolise cette période décisive que traverse notre Pays. C'est aussi l'étape de la véritable édification, l'étape permettant de concrètiser l'indépendance et la liberté que nous avons acquises grâce à la lutte du Roi et du peuple en leur donnant leur contenu économique et social.

Votre Père feu Mohammed V, qui est aussi le nôtre, a mené avec Vous la lutte pour la liberté et l'indépendance ; Vous saurez, Vous, mener la bataille de l'édification du Pays, la lutte contre le sous développement.

Cette bataille est certes dure, car l'adversaire est en nous, dans certaines habitudes et routines bien ancrées dans notre situation sociale et économique.

Dans le Plan triennal qui nous a été soumis et que nous avons étudié avec impartialité et objectivité, nous avons retrouvé la hauteur de vues et les connaissances profondes qui caractèrisent Votre Majesté. Il n'y a là rien d'étonnant car il est normal que l'artisan prestigieux de la Constitution soit aussi l'artisan de ce plan dont les caractèristiques sont aussi la profondeur de vues, l'étendue des connaissances et . la saine orientation.

Quoique l'on puisse dire de la philosophie de la planification, des difficultés d'élaboration et d'exécution d'un plan, il y a toujours une vérité simple et fondamentale qui demeure le critère de validité d'un plan... Cette vérité consiste dans l'exacte adhérence du plan à la réalité économique et sociale du pays auquel il s'applique. De cette réalité doivent découler les objectifs que l'on peut atteindre et les choix qui s'imposent pour y parvenir ; faute de prendre appui sur la réalité, un plan n'est qu'une chimère chiffrée. Le Plan triennal, au contraire, tient compte de la réalité et correspond aux aspirations de notre peuple et à ses besoins fondamentaux. Les trois priorités retenues dans ce plan constituent les bases du processus de développement que nous entamons au cours des trois prochaines années. Il s'agit d'une étape nécessaire dont les résultats permettront d'élaborer un plan à plus long terme.

Certains se sont demandés pourquoi le développement de l'agriculture, du tourisme et de la formation des cadres ont été choisis comme objectifs prioritaires. Cette question a donné lieu à une interprétation erronée, car d'aucuns n'ont pas compris la nature profonde et la philosophie de ce plan. Inutile d'engager une polémique stérile ; le mieux est de leur expliquer pourquoi ces priorités-là ont été retenues.

Dans un pays agricole comme le nôtre, nous sommes quotidiennement confrontés avec le souci lançinant de subvenir aux besoins essentiels de la population. Dans un pays où les deux tiers de la population sont composés de paysans malheureux, qui ne possèdent aucun moyen de travail, dans un pays où la production agricole, qui représente le tiers de la production totale, intervient pour 30 % dans la consommation locale et pour 40 % dans les exportations, on ne peut concevoir aucun progrès, aucune politique économique, aucune planification sans tenir compte avant tout du développement de son agriculture.

Toute politique qui feint d'ignorer cette vérité est vouée à l'échec.

L'histoire montre que les pays considérés comme les plus avancés dans le domaine industriel, se sont d'abord penchés sur l'agriculture, sur les méthodes propres à l'améliorer, sur son équipement et sur la transformation industrielle de ses produits. C'est ce qui leur a permis de devenir des pays industriels de premier plan. Une fois parvenus à un niveau élevé dans ce domaine, ils ont disposé de la base nécessaire au développement industriel.

N'est ce pas triste de constater que, par pure fanfaronnade, on veut faire d'un pays sous-développé à vocation agricole un pays industriel!

Dois-je donner à l'appui de mes dires des exemples prouvant la justesse et l'opportunité des priorités inscrites dans ce plan triennal ?

Nul n'ignore que l'U.R.S.S. est une grande puissance industrielle. D'aucuns se fondent sur le cas de ce pays pour prétendre que l'agriculture n'a jamais été le facteur déterminant dans la prospérité d'un pays, ni un instrument efficace dans la lutte contre le sous-développement. Mais tout le monde sait que l'agriculture demeure le point faible de l'économie russe depuis près d'un demi-siècle. Bien que la Russie occupe aujourd'hui l'un des premiers rangs dans les domaines industriel, technique, scientifique, elle éprouve néanmoins d'insurmontables difficultés dans le domaine agricole.

La conquête de l'espace ne procure ni les oeufs, ni le beurre, ni la viande, ni les légumes, ni les céréales que réclament les populations.

Sire,

Veuillez me pardonner de m'être livré à des analyses qui n'ont pas leur place dans ce rapport, mais ces convictions se sont imposées à nous au cours de l'étude du plan triennal, d'autant plus que nous sommes persuadés que ce plan est le seul susceptible de susciter l'essor souhaité. A travers les discussions approfondies qui ont eu lieu dans cette enceinte, il nous est apparu constamment que nous nous trouvions devant un plan réaliste, bien conçu et bien élaboré, qui répond à des impératifs qui ne souffrent ni délai ni atermoiement.

Sire,

Juste après Votre départ, le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan a formé en son sein les cinq commissions suivantes :

- Commission de l'Agriculture :

  PRESIDENT : M. KARIMI YOUNES
  RAPPORTEUR: M.MOHAMMED BELKEZIZ

- Commission de la formation des cadres et des problèmes sociaux :

  PRESIDENT : M. DRISS AMOR
  RAPPORTEUR: M. HAJJI MOHAMED

- Commission de l'industrialisation :

  PRESIDENT : M. AMIN BENJELLOUN
  RAPPORTEUR: M. DRISS SEBTI

- Commission du Tourisme :

  PRESIDENT : M. MOHAMED EL MAHDI ZAIDI
  RAPPORTEUR: M. ABABOU HASSAN

- Commission de l'Infrastructure :

  PRESIDENT : M. BAHTAT
  RAPPORTEUR: M. MOHAMED MAHDI ZAIDI

Ces commissions ont tenu maintes séances ; c'est ainsi que :

- La commission de l'agriculture a tenu onze séances
- La commission de la formation des cadres et des problèmes sociaux a tenu quinze séances
- La commission de l'industrialisation a tenu onze séances
- Les commissions de l'infrastructure et du tourisme ont tenu chacune dix séances.

Les travaux de ces commissions ont été empreints de sagesse, de franchise, de liberté et de compréhension. Il en est issu un accord général des esprits et des volontés, inspiré par le désir d'arriver à un résultat qui satisfasse nos consciences, qui serve notre Pays et qui réponde aux aspiration de Notre Glorieux Souverain.

Votre Majesté constatera que certains nombres ont été modifiés, sans pour autant changer profondément les montants affectés aux divers investissements. Le sens de l'intérêt général a heureusement prévalu en cela.

A la demande de certains de ses membres, le Conseil a tenu une séance plénière afin d'entendre un exposé détaillé de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et des Finances. Cet exposé a permis d'éclairer un certain nombre de questions et a contribué à une meilleure compréhension des problèmes économiques qui se posent, ainsi qu'à une plus juste appréciation de la situation économique en général. Le Conseil a tenu quatre autres séances plénières pour entendre les rapporteurs des commissions, qui ont exposé les résultats des travaux des commissions ainsi que les observations formulées au cours de ces débats.

Les rapports ont été examinés en séance plénière et ont donné lieu à de fructueux échanges de vues entre les membres.

Sire,

Les conclusions que nous soumettons à Votre appréciation sont le fruit de plusieurs jours d'efforts, de débats et d'échanges de vue en pleine liberté. Ces conclusions expriment l'unanimité de la Nation sur ce plan triennal, le premier de la nouvelle phase où est entré notre pays.

Je demande à Votre Majesté la permission de résumer les rapports des différentes commissions et de ne citer que les points les plus importants étant donné le temps dont nous disposons.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne la Commission de l'agriculture, ses débats se trouvent résumés dans son rapport qui enregistre notamment des recommandations sur toutes les questions et points se rapportant au sujet examiné. La Commission approuve le programme agricole du plan et présente quelques recommandations concernant la réglementation administrative, l'arabisation de l'administration qui gère les affaires agricoles, la Caisse nationale de crédit agricole, la récupération des terres de colonisation, l'encouragement des agriculteurs, la construction de barrages. La Commission propose enfin la formation d'un Conseil administratif des céréales et d'un Conseil Superieur de l'agriculture.

La Commission de la formation des cadres et de l'action sociale a examiné les divers aspects des problèmes de sa compétence, en fonction des besoins et des moyens de notre pays. Les résultats de ses travaux ont été enregistrés dans son rapport ainsi que ses suggestions sur les organismes touchant de près ou de loin les problèmes de la formation des cadres et de l'action sociale. La Commission a apprécié particulièrement le projet d'enseignement agricole qui contribuera à la formation d'un nombre suffisant de cadres en matière agricole.

La Commission de l'industrialisation a de son côté étudié de façon sérieuse le projet préliminaire de plan ; elle a abordé le problème de l'industrialisation en se plaçant à deux points de vue :

1°) vue d'ensemble accompagnée de recommandations générales,

2°) vues particulières sur l'analyse de la production minière, de l'industrie, de l'artisanat, de la marine marchande et de la pêche maritime.

Les discussions de la Commission ont permis de retenir certaines suggestions se rapportant à la politique d'industrialisation et d'approuver des propositions s'y rapportant. Après avoir fait un tour d'horizon sur la politique d'industrialisation, la Commission a étudié soigneusement la mission du secteur privé dans ce domaine, Elle a ensuite présanté d'importantes propositions.

La Commission du tourisme après avoir étudié les principaux points du plan triennal, a approuvé la priorité accordée au tourisme. Elle estime qu'il faudra prendre toutes les dispositions utiles pour attirer, en 1967, 700.000 touristes au moins. En particulier, il importe d'agir dans les domaines suivants :

1°) moyens d'hébergement ;

2°) formation professionnelle ;

3°) moyens de transports et de communications ;

4°) équipement touristique.

La Commission de l'infrastructure a, elle aussi, étudié les problèmes de sa compétence et elle a présenté un certain nombre de recommandations sur des points importants.

Sire,

Cela est un aperçu sommaire des travaux des commissions. Le travail de chacune d'elles a fait l'objet d'un rapport particulier. L'ensemble de ces rapports représente incontestablement un travail considérable.

Les amendements qui ont été apportés au plan répondent au souci de nous conformer à l'esprit du discours inaugural prononcé par Votre Majesté.

Sire,

Je vous ai donné là un aperçu du travail accompli par le Conseil. Notre foi étant inébranlable, nous vaincrons tous les obstacles.

Parler du plan et de ses objectifs, c'est parler aussi des moyens, autrement dit du financement. Nous avons traité cette question avec tous les soins désirables.

Le financement peut provenir de trois sources :

1°) Les ressources budgétaires. Nos possibilités seront suffisantes grâce à la sage et austère politique du Gouvernement de Votre Majesté, qui nous a permis de prévoir pour la première fois dans l'histoire du budget marocain un excédent s'élevant à six milliards de francs, qui sera versé au budget d'équipement. En continuant à appliquer cette politique d'austérité, nous réaliserons chaque année un excédent qui permettra d'exécuter le plan triennal.

2°) L'emprunt, qui peut être soit intérieur,en drainant l'épargne,y compris les ressources du système bancaire, soit extérieur. Les emprunts extérieurs se divisent en deux catégories : ceux qui sont contractés directement auprès des Natinns amies et qui ne sont assortis d'aucune condition ; ceux qui sont accordés pour des projets déterminés reconnus d'utilité publique et présentant toutes les garanties de rentabilité. Citons à ce propos l'examen approfondi auquel a procédé la Mission de la Banque Mondiale en vue de déterminer les voies et moyens propres à promouvoir le développement du pays. D'autre part, certaines études déjà terminées ou en cours présentent toutes les garanties de sérieux et d'objectivité nécessaires pour obtenir le concours des organismes internationaux spécialisés.

3°) La troisième source enfin se trouve dans le secteur privé, dont le concours constitue une condition nécessaire à la réussite du plan, notamment en ce qui concerne les investissements. Le dynamisme et l'expérience des entrepreneurs privés seront un facteur précieux de développement économique ; le plan leur fait une large place et l'Etat leur assurera des conditions favorables à leur activité.

Telles sont les ressources qui doivent permettre le financement de notre plan.

Nous avons opté pour la sage politique définie par Votre Majesté et nous souhaitons la mobilisation du peuple qui a toujours répondu à l'appel du Trône. Nous arriverons avec la Grace de Dieu à réaliser les projets pour lesquels nous luttons sous la direction de Votre Majesté.

Sire,

Nous n'ignorons pas que cette tâche immense ne peut être menée à bien que sous certaines conditions : d'une part, il nous faut mettre en oeuvre les moyens économiques et techniques nécessaires ; d'autre part,l'adhésion enthousiaste de tous, la contribution efficace et dévouée de chacun, en un mot, les forces morales du peuple décideront finalement de la réussite ou de l'échec.

Sire,

Permettez moi d'adresser à mes amis les membres du Conseil Supérieur du Plan mes vifs remerciements pour la confiance qu'ils ont placée en moi en me désignant comme rapporteur général.

Je me dois aussi de féliciter chaleureusement et de rendre hommage aux Présidents et aux Rapporteurs des commissions pour le travail, l'objectivité et le sérieux qu'ils ont apportés dans l'accomplissement de la mission qui leur avait été confiée.

Le Conseil a voté à l'unanimité une motion pour féliciter et remercier le frère MOHAMED CHERKAOUI, Ministre de l'Economie Nationale et des Finances, pour sa haute compétence, la sollicitude qu'il nous a témoignée et l'aide inestimable qu'il nous a apportée dans l'accomplissement de notre tâche.

Je remercie également les membres des Conseils Provinciaux, et particulièrement le Docteur ABDELKRIM KHATIB, pour leur coopération fraternelle. Grâce à leur connaissance profonde des besoins et des problèmes des provinces qu'ils représentent, il ont apporté une contribution précieuse à l'équilibre inter-régional que traduira une sage exécution du plan.

Sire,

Les résultats de nos travaux sont entre vos mains.

Nous tenons à assurer Votre Majesté que notre responsabilité n'étant pas épuisée, nous nous considérons toujours comme mobilisés au service de Votre Majesté et de notre chère patrie.

Nous profitons de cette occasion pour renouveler l'expression de nos sentiments d'indéfectible attachement à Votre Auguste Personne et de loyalisme à Votre Trône.

ROYAUME DU MAROC

CONSEIL SUPERIEUR DE LA
PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

PLAN TRIENNAL 1965 - 1967

Commission de l'Agriculture

RAPPORT DE LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

RAPPORTEUR : Monsieur BELKZIZ M'Hamed.-

Après avoir suivi avec intérêt l'exposé de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et des Finances et passé en revue avec les représentants du Ministère intéressé les orientations générales du Plan triennal dans le domaine agricole, la commission de l'Agriculture a établi son programme de travail dans l'ordre suivant :

1º/ - Priorité du secteur agricole et objectifs du programme.

2º/ - Domaine d'application du Programme Agricole

a) les périmètres irrigués
b) les cultures en terrains secs
c) les grands projets spécifiques
d) les terres de récupération
e) la restauration des sols et leur reboisement.

3º/ - Modalités d'exécution du Programme agricole

4º/ - Les recommandations de la commission de l'Agriculture.

1º/ - PRIORITE DU SECTEUR AGRICOLE : OBJECTIFS DU PROGRAMME

Considérant que l'agriculture joue un role primordial dans l'économie générale du pays puisqu'elle occupe actuellement 70% de la population dutive du royaume, que son développement constitue un facteur déterminant de prosperité dans la mesure où il contribue à améliorer les conditions de vie des agriculteurs, à augmenter leur revenu et à favoriser l'exportation des produits agricoles.

Considérant d'autre part, que l'industrialisation du pays dépend pour une large part du développement de la production agricole et que las satisfaction des besoins alimentaires d'une population en forte croissance demeure un problème préoccupant en raison de la progression démographique qui atteint à l'heure actuelle 390.000 habitants par an, la commission de l'agriculture estime que ce secteur vital doit être au premier plan les préocnupations du gouvernement de sa Majesté et qu'il doit bénéficier d'une priorité absolue dans le plan triennal. Ses objectifs doivent être clairement définis en vue de développement de moderniser l'Agriculture et de mettre en relief le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'expansion économique du pays.

IIº/ - DOMAINES D'APPLICATIONS EN PROGRAMME AGRICOLE.-

Il va sans dire que la réalisation des objectifs ainsi définis exige que des mesures hardies soient prises pouvant parfois entrainer des réformes radicales tant dans les systèmes d'exploitations des terres et de leur mise en valeur que dans les méthodes qui seront appliqués pour une classification rationnelle des terres, un reboisement adéquat et des travaux hydrauliques conv-nables.

Pour atteindre les résultats recherchés, la commission estime que des études approfondies doivent être entreprises dans ce domaine compte tenu de certaines conditions naturelles, du milieu humain et de la situation géographique les différentes zones de culture. Les méthodes utilisés et les réformes appliquées donneront en effet des résultats différents selon qu'il s'agisse de périmètres irrigués ou de cultures en terrains secs.

a) Périmètres irrigués. Il s'agit ici essentiellement des régions disposant actuellement de barrages et d'équipement hydraulique à basse Moulouya, Gharb, Tadla , Doukkala, Haouz; la commission estime que la pour exploiter convenablement et rationnellement la totalité de ces grandes masses d'eau, il est nécessaire que les zones irrigables reçoivent un équipement complet tant extérieur qu'intérieur et que pendant la durée du programme triennal des superficies de l'ordre de 88.700 Hectares soient totalement irriguées par ces eaux.

Une véritable transformation des structures agraires étant indispensable, la commission considère que ces périmètres irrigués ne doivent plus se contonner dans la simple culture des céréales dont les résultats seraient insignifiants en égard à l'importance des investissements et que des culturer plus rentable et d'un rendement plus élevé doivent être recherchées et réalisées dans ces vastes dommaines.

L'expérience déjà entreprise ayant démontré que la culture du coton et de l a betterave remplissent parfaitement ces conditions, la commission insiste pour que ces cultures soient généralisées dans les périmètres irrigués dans le but de satisfaire progressivement les besoins du pays notamment en sucre.

b) Cultures en terrains secs. - le royaume dispose dans ce domaine de vastes superficies qui s'étendent à travers le pays sur des millions d'hectares.

Ces terres doivent être exploitées au maximum.Des travaux d'étude doivent être judicieusement poursuivis afin de classer les terres les plus favorables à l'exploitation, de les mettre en valeur et de les doter d'équipements suffisants susceptibles d'orienter les agriculteurs vers une productionutile et rentable.

La commission qui déplore le déficit du territoire en viande insiste pour que de larges périmètres soient consacrées aux cultures fourragères susceptibles d'être substituées aux céréales afin de contribuer au développement de l'élevage et de satisfaire les besoins du pays en viandes. Il convient de rappeler ici que le développement de l'élevage nécessite un équipement adéquat que les responsables se doivent de réaliser dans les meilleurs délais.

La commission constate également qu'après avoir été exportateur de céréales, le Maroc en importe actuellement de grosses quantités pour les besoins de la consommation intérieurs. Il convient donc de remédier à cette situation en consacrant de grandes superficies à la culture du blé tendre et du blé dit de "force" à haut rendement.

c) Les grands projets spécifiques. La commission note avec satisfaction que le programme triennal accorde une importance capitale à certains grands projets spécifiques, qui visent essentiellement la restauration des sols, l'extention du reboisement et le développement de la production. Il s'agit notamment de :

Iº) la zone du Rif occidental où l'érosion nécessitent de vastes opérations de reboisement, la reconstitution des chemins forestiers, la vulgarisation des méthodes d'exploitations des terres et le relèvement du niveau de vie des populations rurales.

2º) Projet Loukkos qui prévoit la mise en valeur de 28.500 hs de terrain, ainsi que l'extension des orangerais des cultures maraichères et des cultures fourragères et industrielles.

3º) Le Projet Tafilalet qui prévoit l'élimination des remontées de sel afin d'adapter les terres à la culture du coton et de la betterave fourragère.

3º/ - MODALITES D'EXECUTION DU PROGRAMME AGRICOLE.-

Indépendemment des moyens ordinaires doivent participer à l'exécution de ce programme :

- La promotion Nationale par une meilleure utilisation de la main d'oeuvre,
- La direction des eaux et forêts par la protection du sol et l'extension du reboisement compte tenu du droit des éleveurs aux paturages et aux parcours , l'institut national des recherches agronomiques par ses vastes possibilités scientifiques et techniques.

Après avoir étudié les moyens d'exécution du programme agricoles et examiné municiensement les moyens de financement, la commission adopte comme suit les diverses dépenses nécessaires à l'exécution du programme.

- En ce qui concerne les périmètres irrigués :

grands périmètres	486.260.000 DH
Etudes Particulières	23.480.000 DH
Petits Périmètres	5.045.000 DH
Petite Hydraulique	30.985.000 DH
Equipements Communaux	IO.000.000 DH
TOTAL.....	564.770.000 DH

- En ce qui concerne les cultures en secs :

Allotissement	135.500.000 DH
Equipement des terrains parcourts	26.450.000 DH
Equipement communaux	33.900.000 DH
Equipement des pépinières	4.000.000 DH
matériel agricole	I4.000.000 DH
Action de vulgarisation	3.000.000 DH
TOTAL	236.850.000 DH
Interventions diverses	IO.740.000 DH

.../...

- En ce qui concerne les grands projets spécifiques :

Rif	42.470.000 DH
Loukkos	22.500.000 DH
Tafilalet	I4.000.000 DH
Total :	78.970.000 DH

IV/ Direction des Eaux et Forêts :	22.000.000 DH
Reboisement	33.000.000 DH
Chemins forestiers	II.000.000 DH
Les maisons forestières	3.900.000 DH
Total :	69.900.000 DH

V/ Promotion Nationale :	6I.000.000 DH
Recherches agronomiques	I5.990.000 DH
Total :	76.990.000 DH
Total Général :	I.054.360.000 DH

Sur le montant total des dépenses d'investissement l'état prendra en charge 85I.600.000 DH le reste soit 202.760.000 DH sera assuré sous forme de crédit.

IV/ Recommandations de la commission

Persuadée que les aménagements édictés dans le programme agricole sont conformes à l'intérêt de la population rurale, aux réalités du pays et aux imperatifs de l'Economie Nationale, la commission de l'agriculture en adoptant les dispositions du projet émet cependant les recommandations suivantes :

Iº/ - Afin de permettre aux agriculteurs de s'adopter aux nouvelles orientations du programme et d'y apporter une totale adhésion. Il est indispensable qu'ils soient encadrés par une administration souple et allégée. A ce propos la commission enregistre avec satisfaction l'orientation du programme vers la fusion des deux Offices de mise en valeur et la concentration de toutes les responsabilités entre les mains d'une seule autorité à savoir : le département de l'Agriculture qui doit disposer dans chaque province d'une délégation ayant pour mission de superviser tous les services de l'agriculture dans le cadre d'une collaboration fructueuse avec les services du Ministère de l'Intérieur.

2º/ - Compte tenu de la politique de marocanisation et d'arabisation suivie par le Gouvernement la commission recommande de remplacer chaque fois qu'il est nécessaire les fonctionnaires étrangers par les éléments nationaux les plus qualifiés et les plus compétents afin de venir en aide aux agriculteurs et de leur fournir tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de leur tâche.

3º/ - En raison du rôle primordial que la caisse nationale du crédit agricole est appelée à jouer au cours de l'exécution du plan ; la commission recommande de procéder à une refonte de son organisation interne, de lui procurer des ressources suffisantes, et d'instituer des caisses locales conformément aux dahir en vigueur.

4º/ - La récupération des terres de colonisation devant se réaliser au cours de l'application de ce plan, la commission insiste sur la nécessité d'une appropriation définitive de ces terres aux petits agriculteurs marocains suivant des clauses préalablement établies en considérant que les terres complantées constituent des unités de production qui ne sauraient en aucun cas faire l'objet d'un allotissement.

Elle ne verrait cependant pas d'inconvénient à ce que certains unités nues ou complantées fassent l'objet de location suivant des clauses garantissant en particulier le niveau de la production et la conservation du patrimoine.

5º/ - Afin d'encourager l'agriculteur à s'adapter au méthodes modernes en vue d'une meilleure production la commission recommande l'allégement des charges publiques en agriculture et le dégrévement de certains produits nécessaire à la production tels que les carburants.

6º/ - Vu que les Eaux de certains barrages ne sont pas utilisées au maximum et en particulier dans le barrage de NAKHALA (Province de Tétouan) la commission recommande de prendre toutes mesures nécessaires afin de remédier à cette situation.

7º/ - En raison de l'importance de la céréaliculture dans le pays la commission recommande l'institution d'un nouveau conseil d'administration de l'office interprofessionnel des céréales.

8º/ - Compte tenu de l'importance de l'agriculture dans l'économie générale du pays la commission recommande l'institution d'un conseil supérieur de l'agriculture.

RABAT, le 6 - I - 1964

ROYAUME DU MAROC

NSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION
NATIONALE ET DU PLAN

PLAN TRIENNAL I965 - I967

COMMISSION DU TOURISME

Rapport de la Commission du Tourisme .
Rapporteur : HASSAN ABABOU

Après avoir pris connaissance des grandes lignes du Plan riennal et après étude du projet qui lui a été soumis, la Commission du ourisme a approuvé le principe de priorité accordé au Tourisme.

Sur le plan pratique, la Commission estime que l'objectif atteindre doit être l'accueil au MAROC de 700.000 touristes au moins n I967.

Le développement du Tourisme se heurte, au MAROC, à quatre goulots d'étranglement" qui concernent :

1) les moyens d'hébergement
2) la formation professionnelle
3) les moyens de transport et de communication
4) les structures touristiques.

- LES MOYENS D'HEBERGEMENT

L'Etat encouragera l'initiative privée pour la construction 'ensembles hôteliers en accordant de larges facilités. Par ailleurs, il nterviendra, directement ou indirectement, dans la superstructure touris- ique de telle sorte que nos hôtels soient dans une position concurren- ielle sur le marché international.

En prenant pour base l'objectif déterminé dans le projet, a Commission estime que le MAROC doit pouvoir disposer de quelques 20.000 its supplémentaires en I967.

Les points d'impacts de cet effort doivent concerner, en riorité :

- la zone de Tanger
- la zone de SMIR
- la zone d'Al Hoceima
- Agadir
- les villes impériales
- les régions sahariennes.

.../...

I - FORMATION PROFESSIONNELLE

La construction d'hôtels nécessite, de toute évidence, la formation du personnel qualifié dont le nombre a été estimé à 8.000 et dont un tiers doit recevoir un enseignement professionnel adequat. Le reste sera formé "sur le tas".

Pour procéder à la formation de 2.600 personnes qualifiées, il est nécessaire de :

- étendre l'Ecole Hôtelière de Rabat
- créer des sections hôtelières dans les écoles professionnelles de Tanger, Casablanca, Agadir, Marrakech.
- instituer une charte d'apprentissage.
- procéder à l'échange international des stagiaires.

II - MOYENS DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

Il est évident que la création de routes, l'aménagement de liaisons téléphoniques, l'encouragement du transport maritime et aérien constituent des facteurs des plus importants de la politique touristique du pays.

Au cours d'une réunion tenue entre la Commission du Tourisme et la Commission de l'Infrastructure, il a été estimé nécessaire de considérer le transport aérien et l'infrastructure aérienne comme prioritaires, compte tenu du rôle important que joue ce moyen de transport dans le domaine touristique.

A ce propos, les deux commissions ont estimé indispensable la construction d'une aérogare à Tanger.

En ce qui concerne le transport maritime, les deux commissions ont décidé de considérer comme nécessaires,

- la construction de deux gares maritimes dans les ports de Casablanca et de Tanger.
- l'extension des relations maritimes entre le MAROC et l'étranger, tout en pratiquant une politique de défense du pavillon marocain aussi bien dans le Detroit de Gibraltar que partout ailleurs.

La construction des appontements nécessaires à Tanger est apparue, à cet effet, indispensable.

IV - LES STRUCTURES TOURISTIQUES

Afin de promouvoir la relance touristique, il est nécessaire de procéder à la réorganisation de l'Office National Marocain du Tourisme sur les bases suivantes :

.../...

- concentrer les efforts de l'Office sur le plan de la propagande à l'étranger.
- coordonner les initiatives en faveur du tourisme.
- organiser les pro fessions à caractères touristiques par la promulgation de textes :
  a. organisant les agences de voyages, en attendant les résultats de l'étude concernant la création d'une Agence Nationale.

  b. organisant la profession de guide.

ECOMMANDATIONS GENERALES

D'autre part, la Commission a approuvé le projet de loi nnexé au Plan Triennal tendant à créer des zones d'aménagement prioriaires (Z A P). Elle a, cependant, enregistré les réserves de l'un de ses embres tendant à inclure, dans l'article Ier, une référence à l'avis des ssemblées provinciales et préfectorales concernées, avant la détermination des zones à aménagement prioritaires. Les autres membres de la Commission ont estimé que cet amendement ne peut avoir pour effet que d'atténuer la portée nationale du projet de loi.

Les Commissions du Tourisme et de l'Infrastructure recommandent, par ailleurs :

1) L'intervention de la Promotion Nationale dans l'aménagement de l'infrastructure touristique des villes ;

2) L'encouragement aux sports d'hiver, par l'aménagement des stations suivantes :

   Oukaimeden, Ketama, Ifrane, Bou Iblane ;

3) Le classement des régions à caractère toutistique et la détermination des normes de construction dans ces régions ;

4) La constitution d'un Conseil du Tourisme, présidé par le Premier Ministre et avec la participation du Ministre de l'Intérieur, du Ministre des Travaux Publics, du Ministre de l'Economie Nationale et des Finances, du Ministre chargé du Toutisme et du Ministre de l'Agriculture ;

5) La constitution de conseils provinciaux du Tourisme avec la participation des gouverneurs, des corps élus et des représentants des ministères intéressés.

o

o o

Sur cette base, la Commission recommande l'approbation de la partie du pro jet du Plan concernant le Tourisme.

ROYAUME DU MAROC

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE
ET DU PLAN

COMMISSION DE LA FORMATION DES CADRES
ET DES AFFAIRES SOCIALES

RAPPORT GENERAL DE LA COMMISSION

PREAMBULE

Après étude détaillée des différents documents mis à sa disposition, après avoir entendu les exposés de Messieurs les Ministres et Messieurs les Techniciens intéressés par la Formation des Cadres et les Affaires Sociales, la Commission a conclu aux résultats suivants :

1 - Résultats fondamentaux d'ordre général intéressant le fond du problème ;

2 - Résultats détaillés intéressant les diverses questions exposées devant la Commission.

I - Résultats fondamentaux d'ordre général

1 - Recensement des moyens et surtout des besoins

Il n'a pas été possible de recenser les moyens et les besoins, ce qui a rendu difficile la proposition de chiffres approximatifs suffisants en ce qui concerne le nombre de techniciens qu'il faudra former au cours de la période triennale.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, place sa confiance dans les institutions intéressées en vue de la réalisation des points suivants dans les délais les meilleurs :

a) Recensement de tous moyens dans tous les domaines de formation des Cadres.

b) Recensement de nos besoins dans tous les secteurs de l'activité nationale.

c) Définir une politique de recrutement qui donne la priorité aux secteurs productifs dont le coefficient élevé dépend de l'élément de travail.

.../...

2 - Revalorisation des emplois des agents formés

Même en supposant que nous connaissons avec précision nos besoins et nos moyens, nos programmes de formation ne peuvent être réalisés minutieusement et marocanisés dans leur esprit et leur forme que si nous considérons que la revalorisation financière immédiate des emplois des agents formés est la condition sine qua non au succès de tout programme national de formation.

3 - Limitation des naissances

Notre pays ne peut acquérir une base économique et sociale saine en considération de nos ressources financières faibles que si nous procédons à une baisse de l'augmentation démographique. Si cette mesure ne peut être opérée d'une manière définitive, il faudra au moins l'adopter pour une période à déterminer qui permettra à l'Etat de s'organiser solidement dans le domaine économique et social afin que cette augmentation démographique puisse suivre son cours normal sans de nouvelles perturbations.

4 - Rôle de notre université

Notre Université doit participer dans l'action nationale en ce qui concerne le développement économique et social en adaptant son régime intérieur aux nécessités de ce développement. Tous les moyens nécessaires doivent être utilisés en vue de ce changement.

5 - Prévention médicale

Les moyens existants en matière de prévention médicale ne sont pas en harmonie avec les besoins nécessités par cette prévention. Ils s'avèrent insuffisants pour le simple entretien de l'appareil préventif existant actuellement ; ce qui crée un danger pour la santé de l'Etat et également pour sa réputation à l'étranger. Un fléau donné peut avoir des conséquences très graves sur la réalisation des projets prioritaires envisagés dans l'agriculture et le tourisme.

II - Résultats détaillés

- Formation des Cadres

L'Enseignement

.../...

L'Enseignement Primaire : le 1er cycle communal

Le projet du Ministère de l'Education Nationale prévoit que les dépenses nécessitées par le 1er cycle communal constitué par les enfants de cinq à sept ans seront supportées par les Conseils élus à partir d'Octobre 1965. Ce projet donne satisfaction à la Commission - qui avait des craintes - à la suite de l'engagement du Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer l'enseignement de ces enfants d'une part et leur éducation sociale d'autre part grâce à 6 000 éducatrices qui seront formées par ce département par la conversion de crédits intérieurs. Dans le but de doter ce projet de toutes les garanties et d'assurer son succès parfait, la Commission souhaite la coordination de l'action avec les Ministères suivants :

Ministère de l'Education Nationale,
Ministère de l'Intérieur,
Ministère des Habous et des Affaires Islamiques,
Ministère de la Santé.

Délégation générale à la Promotion Nationale et au Plan

- Quant au rôle du Ministère de l'Education Nationale, il se résume ainsi :

1 - Recenser les anciens moniteurs et instituteurs en surnombre en vue de les intégrer dans le cadre des éducateurs.

2 - Préparer et imprimer un ouvrage réunissant les programmes détaillés du 1er cycle.

3 - Veiller à l'application du programme d'enseignement dans cette étape scolaire.

Le rôle du Ministère de l'Intérieur sera de :

1 - Créer l'ambiance psychologique favorable à la réalisation du projet.

2 - Choisir des éducateurs compétents parmi les fqihs dans les diverses provinces.

3 - Accorder aux Conseils élus les crédits suffisants pour réaliser ce projet.

4 - Faciliter aux Conseils élus toutes les mesures en atténuant la routine administrative afin que toutes les villes et les communes puissent prévoir les locaux scolaires nécessaires pour Octobre 1965.

.../...

- Quant au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, son rôle sera de mobiliser toutes ses possibilités matérielles et morales afin de réaliser ce projet à la fois éducatif, religieux et national.

- Le Ministère de la Santé doit veiller à la santé des enfants en leur assurant les vaccins, la prévention et les médicaments nécessaires.

- La Délégation Générale à la Promotion Nationale et au Plan doit mobiliser tous ses moyens et les mettre à la disposition des Conseils élus dans les étapes de la construction et de l'équipement.

Etant donné que l'Unesco a changé sa théorie quant à la lutte contre l'analphabétisme et vise aussi bien les adultes que les enfants, la Commission constate qu'il est nécessaire de demander la participation de cette organisation dont l'aide contribuera au succès matériel et moral de ce projet.

L'Enseignement Secondaire :

L'Enseignement Primaire devant être arabisé en 1967, il est nécessaire de commencer l'arabisation de l'Enseignement Secondaire. Cependant, compte tenu du fait que l'arabisation de l'Enseignement des Sciences et des Mathématiques et la formation des professeurs nécessaires n'est pas chose facile à l'heure actuelle, la Commission considère la création de deux sections nécessaire : une section culturelle dont l'enseignement sera donné en langue étrangère afin de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études supérieures ainsi bien au Maroc qu'à l'étranger et une section littéraire qui sera arabisée entièrement du fait que le Maroc a besoin de combler le manque de cadres nécessaires aux divers départements ministériels. La formation purement arabe doit être à même de remplir ce rôle. Afin de permettre aux étudiants de poursuivre dans la section scientifique sans difficultés, les deux années d'observation doivent être pour les intéressés deux années de concentration et de renforcement des matières scientifiques en langue étrangère. D'autre part les manuels scolaires seront désormais orientés et marocanisés dans leur esprit et leur substance. Le Ministère de l'Education Nationale aura pour tâche de procéder à la préparation de ces livres, à leur impression et à leur diffusion.

L'Enseignement Privé :

La plus large liberté sera donnée à cet enseignement quant à la création des établissements scolaires conformément aux lois en vigueur dans ce domaine, compte tenu de l'orientation, des programmes et du contrôle établis par le Ministère de l'Education Nationale.

.../...

L'Enseignement Supérieur :

La Commission constate en ce qui concerne l'Enseignement Supérieur :

1 - L'équipement général de l'Enseignement Supérieur étant insuffisant, la Commission insiste sur la nécessité de réviser les crédits alloués actuellement à l'équipement dans le cadre du plan triennal et d'accorder à l'Enseignement Supérieur toute la considération qu'il mérite.

2 - Le régime actuel des Facultés ne répondant pas aux besoins du pays qui est en voie de développement, la Commission constate la nécessité de réviser le régime actuel en transformant les Facultés en Instituts spécialisés où la priorité sera donnée - pendant une période déterminée - à la formation des cadres supérieurs dont le pays a besoin tout en adoptant une politique de décentralisation chaque fois que l'intérêt le commande.

3 - Jusqu'à présent, il a été difficile de trouver des professeurs marocains compétents pour l'Enseignement Supérieur et particulièrement des professeurs des sciences et des disciplines techniques supérieures du fait des maigres traitements offerts. La Commission insiste une fois de plus sur le fait que si les traitements des agents formés peuvent être améliorés, le problème de la marocanisation des cadres et particulièrement la marocanisation des professeurs de l'Enseignement Supérieur scientifique et technique sera résolu dans les plus brefs délais. L'Ecole Mohamadia d'Ingénieurs par exemple a des dispositions qui lui permettent de marocaniser les cadres techniques dans un délai de six ans à condition toutefois que le traitement du dernier des sortants de cette école qui exerce au Ministère des Travaux Publics soit offert au meilleur lauréat.

4 - Les possibilités de l'Etat ne permettant pas de satisfaire tous les besoins de l'Enseignement Supérieur, la Commission constate qu'il est nécessaire de laisser à l'Université et aux Instituts Supérieurs la liberté de prendre directement contact avec les organismes internationaux spécialisés en vue d'obtenir l'aide et l'équipement nécessaires pour faire face aux problèmes de l'enseignement et de la formation de ses professeurs spécialisés.

L'Enseignement Technique :

La Commission a constaté que l'Enseignement Technique n'a pas accompli sa mission. Elle approuve donc la nouvelle politique que le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement Technique envisage de suivre en ce qui concerne :

/...

1 - L'Elévation du niveau de l'Enseignement Technique.

2 - Son orientation conformément aux réalités économiques du Maroc.

3 - La participation des employeurs dans l'amélioration de cette formation.

Cette politique peut être réalisée sans investissements nouveaux, mais grâce à l'exploitation totale de tous les établissements et l'équipement existants.

La Commission constate une fois de plus avec regret qu'il n'existe actuellement parmi 112 professeurs techniques qu'un seul professeur marocain et qu'il est impossible à l'heure actuelle de marocaniser et d'arabiser ce secteur par suite des traitements très maigres et de l'absence d'encouragement.

L'Enseignement Agricole :

La Commission a accueilli avec satisfaction le projet, présenté par le Ministre de l'Education Nationale et relatif à l'Enseignement Agricole. Elle sera heureuse de le voir appliqué dans toutes ses étapes. Le succès de ce projet dépend de la coordination et de l'unification de l'Enseignement Agricole entre les Ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture. Quant à l'éventualité de confier cet enseignement à l'un des deux départements, elle nécessite des garanties suffisantes et concrètes pour la formation des cadres utiles dans ce domaine.

L'Enseignement Industriel et la formation professionnelle.

L'Enseignement Industriel.

La Commission constate qu'il est indispensable de se préoccuper du sort des enfants de 14 à 17 ans qui quittent l'école pour une raison ou pour une autre et dont le nombre s'élève à 50 000 par an, en leur donnant une formation et en leur trouvant du travail. La Commission est convaincue que cela ne peut être réalisé que par la coordination et l'unification des mesures de formation et d'embauche, car notre pays sera livré à une situation sociale grave si ce problème n'est pas pris en considération.

La Commission constate que ce problème peut être résolu de la manière suivante :

1 - Donner les possibilités suffisantes au Ministère du Travail et des Affaires Sociales pour former un certain nombre de ces enfants.

.../...

2 - Imposer une taxe spéciale (taxe d'apprentissage) à tous les propriétaires d'usine qui refusent de créer des centres de formation dépendant de leurs établissements industriels.

3 - Etant donné que le secteur agricole bénéficie de la priorité dans le plan triennal, la Commission estime que la plupart de ces enfants titulaires du certificat d'études primaires doivent être orientés vers ce secteur.

La formation professionnelle

La formation professionnelle est assurée par divers ministères et établissements qui oeuvrent chacun dans son intérêt et dans son domaine particulier. La Commission approuve donc le projet d'unification présenté par le Sous-Secrétaire d'Etat à la Formation Professionnelle et qui tend à coordonner et à exploiter entièrement les équipements déjà existants. A ce propos, le Ministère du Travail peut par exemple former et employer le double des agents qu'il forme dans ses centres professionnels s'il dispose des moyens nécessaires dont la modification des textes relatifs aux cadres des conseillers qui perçoivent au Ministère le tiers ou le quart des traitements qui leur sont offerts dans le secteur privé.

Pour réaliser cette unification et cette coordination, la Commission estime que la formation doit être entreprise de la manière suivante :

1 - La Formation Administrative sera assurée par le Ministère de la Fonction Publique.

2 - La Formation spécialisée moyenne : création d'un tronc commun de formation générale suivie d'une spécialisation opérée par les Ministères intéressés en faveur des titulaires du certificat d'études primaires au moins.

3 - La Formation Pratique spécialisée : chaque Ministère assurera la formation des cadres dont il aura besoin en ce qui concerne les jeunes dont le niveau est inférieur au certificat d'études primaires.

En ce qui concerne la formation des cadres du tourisme, la Commission a approuvé le projet du Ministère intéressé.

Elle a en outre constaté quant aux cadres de la Direction de la Sûreté Nationale la nécessité de créer une école supérieure de formation des officiers de police,

.../...

Affaires Sociales

1 - Ministère de la Santé :

La Commission regrette que le Ministère de la Santé ne bénéficie pas, pour la 1ère fois depuis l'Indépendance, de la priorité et craind que le Ministère ne puisse mener à bien la politique de prévention des diverses maladies contagieuses qui peuvent être un danger pour la santé des citoyens à Dieu ne plaise, étant donné les crédits très réduits qui lui sont affectés dans le cadre du plan triennal.

La Commission estime aussi que le fait de ne pas attribuer au Ministère de la Santé les crédits nécessaires pour la lutte contre ces maladies sera préjduciable à la priorité faite au tourisme et à l'agriculture car le fellah malade ne produit rien et le pays malade n'est pas visité par les touristes.

Compte tenu de ce qui précède et de l'accroissement de la population au Maroc qui est de l'ordre de 400 000 âmes par an, la Commission souhaite :

a) que les crédits alloués au Ministère de la Santé dans le plan triennal soient reconsidérés.

b) que le problème de la limitation des naissances soit posé à l'instar de ce qui se passe dans certains pays musulmans.

c) que la gratuité des soins dans les établissements sanitaires publics soit poursuivie tout en obligeant à payer ceux qui en ont les moyens.

2 - Ministère du Travail et des Affaires Sociales :

La Commission constate que les bureaux de placement ne sont fréquentés que par ceux qui cherchent un emploi quelconque alors que ces bureaux sont équipés pour être le point de rencontre de ceux qui offrent du travail et de ceux qui en demandent à tous les niveaux. Elle souhaite donc que la législation en vigueur soit rappelée et qu'une propagande suffisante soit faite afin que la situation de ces bureaux ainsi que leur rôle soient compris.

3 - Ministère de la Jeunesse et des Sports :

En ce qui concerne le sport en tant qu'activité sociale, la Commission suggère :

a) que le niveau des sports fondamentaux suivants soit élevé · éducation physique, gymnastique, natation, football, basketball, hand-ball, volley-ball.

.../...

b) pour la réalisation de ce qui précède, la Commission a donné son accord pour l'attribution de 7 600 000 dirhams supplémentaires pour faire face aux dépenses du plan triennal, d'autant plus que ceci intéresse la santé de nos enfants et la génération montante d'une manière particulière.

c) le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit accomplir son engagement qui consiste à mobiliser ses cadres dans le développement des sept sports précités en les répartissant sur les diverses provinces.

Ce Ministère devra de même envisager en faveur des jeunes dont l'âge varie entre 18 et 21 ans la création d'un secteur de résorption dont le but sera de former ces jeunes et de leur trouver un emploi.

4 - Ministère des Travaux Publics -Service de l'Habitat :

Après étude du projet d'amendements communaux et urbains, la Commission a constaté que les crédits affectés à ce service durant la période triennale ne lui permettant pas d'accomplir sa mission. Au contraire il sera astreint à modifier son orientation, à ne plus entreprendre de constructions nouvelles pour régler le problème des bidonvilles, à suspendre la réalisation des projets sanitaires dans les bâtiments et logements existants. Ce service se contentera donc d'équiper des lots servant à la construction. La Commission tout en manifestant ses regrets, estime qu'il est possible d'employer les mesures suivantes pour mettre un frein au développement des bidonvilles :

1) Arrêter et interdire la construction de nouveaux bidonvilles.

2) Recenser avec précision les habitants des bidonvilles qui sont obligés d'y rester provisoirement et procéder à éliminer les habitants qui disposent de ressources leur permettant de loger dans des immeubles hygiéniques.

3) Punir sévèrement les commerçants en bidonvilles à quelque titre que ce soit.

4) Faire des **Facilites** pour obtenir des prêts à la construction à long terme pour encourager ceux qui désirent construire et pour atténuer le danger des bidonvilles.

5) Encourager les assemblées communales à réaliser leurs projets tendant à faire disparaître les bidonvilles en les faisant bénéficier de subvention de l'Etat qui consolideront ces projets par la garantie qu'ils apportent.

.../...

En conclusion, la Commission a été persuadée que les projets du plan triennal relatifs à la formation des cadres et aux affaires sociales ont été étudiés minutieusement et profondément, ce qui lui a permis d'accomplir globalement sa mission. Cependant la Commission constate avec regret que si les projets avaient défini clairement les divers besoins du pays en cadres et les possibilités d'emploi, il lui aurait été possible d'aboutir à des résultats plus efficaces et plus utiles.

.../...

Après l'exposé du rapport de la Commission par le rapporteur Monsieur Mohamed HAJJI AMOURI et après les interventions des membres du Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan, il a été décidé d'inclure dans ce rapport les observations suivantes :

1) En ce qui concerne la formation professionnelle, le Conseil a donné son accord pour ajouter au rapport ce qui suit :

a) Pour encourager la formation professionnelle et industrielle dans le secteur privé, le Conseil Supérieur de la Promotion Nationale et du Plan recommande d'user de souplesse dans l'application des réglements et mesures relatifs à l'emploi à l'égard des patrons qui organisent des stages de perfectionnement à l'intention de leurs employés et ne pas comprendre les stagiaires dans le nombre d'ouvriers lors de l'établissement de la taxe de transaction.

Il recommande aussi la promulgation de réglements définissant les rapports entre patrons et employés en stage dans leur usine de telle sorte que l'emploi pour une durée donnée soit assuré après le stage.

b) Les programmes des écoles industrielles et professionnelles doivent être révisés afin que chaque école soit apte à former les cadres correspondant au mouvement économique et industriel dans la province où elle se trouve.

2) En ce qui concerne les affaires sociales le Conseil recommande que le paragraphe de la page huit du rapport :"le fellah malade ne produit rien et le pays malade n'est pas visité par les touristes" soit supprimé.

Il recommande en outre d'ajouter ce qui suit aux mesures relatives à la résolution du problème des bidonvilles qui se trouvent énumérées à la page 9 :

6) Suivre une politique tendant à maintenir les ruraux dans le bled.

CONSEIL SUPERIEUR DE LA PROMOTION NATIONALE ET DU PLAN

Janvier I965

RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'INDUSTRIALISATION

Méthode de Travail de la Commission de l'Industrialisation

Rapporteur: Driss SEBTI

Objet des travaux de la commission

Etudier et commenter en y apportant les amendements jugés utiles l'avant Projet du Programme Triennal d'Equipement I965-I967 sous ses deux aspects:

-Vue d'ensemble et orientations générales

-le Titre VI : Production Minière, Industrielle, Artisanat, Marine Marchande et Pêches Maritimes.

-Méthode de travail

Des contacts avec les organisations des secteurs privés ont permis d'actualiser et d'ajuster les prévisions de développement des secteurs envisagés.

La discussion au sein de la Commission a permis d'amender certains points de vue sur la politique d'industrialisation et de prôner certaines suggestions retenues par la Commission et que l'on retrouvera dans son rapport.

- Une analyse d'ensemble sur la politique générale d'industrialisation a été d'abord entreprise par la Commission avant qu'elle ne s'intéresse progressivement à l'étude des secteurs envisagés avec notamment leurs projets spécifiques.

Composition de la Commission de l'Industrialisation

Président — AMINE BENJELLOUN, Directeur Général de la B.N.D.E

Rapporteur: Driss SEBTI Industriel

Membres

MM. Mohamed CHERKAOUI Ministre des Affaires Economiques

Driss SLAOUI, Gouverneur de la Banque du Maroc

Badridine SENOUSSI, Sous-Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Industrie et aux Mines

Abderahman EL KOUHEN Secrétaire d'Etat au Tourisme, et à l'Information, représenté par M.Mohamed ALAOUI, Directeur de l'Artisanat

../...

Hadj Mohamed ELZIZI, commerçant

Abdallah SOUNI Président de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie

Abderrahim BENNIS Pharmacien

Avant de condenser les travaux de la Commission de l'Industrialisation sur le Titre VI du Projet du Plan Triennal, il n'est pas sans interêt de formuler également certaines remarques préalables concernant la partie introductive "vue d'ensemble et orientations générales". Il convient en effet de faire cadrer plus exactement les préoccupations liées aux activités industrielles au cadre d'ensemble du développement en situant plus exactement son rôle dans le bilan du Plan 60-64.

Il s'agit également du fait des priorités retenues pour la nouvelle période triennale de faire ressortir davantage, en raison surtout de préoccupations financières et économiques à caractère permanent, l'importance primordiale du développement de l'industrie lié surtout aux problèmes dus capitaux privés plus particulièrement étrangers. Le développement quels qu'en soient le régime et le style devant nécessairement passer par une phase active d'industrialisation lié au développement simultané de l'Agriculture.

Enfin parmi les freins à ce développement industriel nous retiendrons surtout dans cet avant-propos la condition de base qu'est le prix de l'Energie. Plusieurs plans en ont souligné l'urgence, mais aucun n'a suscité et adopté les mesures pratiques pour une politique de l'Energie à bon marché. Il est temps d'entreprendre sur ce plan, une attitude plus réaliste et plus dynamique. D'autres freins interviennent, notamment le problème de la rigidité de l'emploi repris dans ses travaux par la Commission de la Formation des Cadres, et plus particulièrement le problème des débouchés intérieurs et extérieurs.

Remarques préalables

"Le plan permet d'orienter et de mobiliser les efforts des services publics et des milieux économiques privés" affirme l'Introduction du Projet de Plan Triennal. Il doit donc constituer un cadre d'orientations concertées tendant vers des objectifs de développement, ayant d'autant plus de chance de se réaliser dans les perspectives d'industrialisation, qu'une politique aura été définie et respectée avec persévérance entre Etat et Secteur Privé. Ceci ne semble pas avoir été le cas pour l'application du Plan Quinquennal.

Les promoteurs du Plan Triennal ont fait d'abord grief au secteur privé de n'avoir pas réalisé les objectifs définis par le Plan Quinquennal I960-I964 dont ils jugent d'ailleurs les taux d'expansion retenus (pour l'expansion générale du la production nationale brute de 6,2 et I0% pour la production industrielle) comme trop ambitieux. Ceci est d'autant plus discutable que les conditions conjoncturelles de réalisation du Plan Quinquennal faisant en partie appel au Secteur Privé n'ont pas toutes été remplies pour permettre de réaliser au maximum possible les objectifs précédemment définis.

La Commission l'a enregistré dans l'exposé des motifs du projet de Plan triennal dans sa partie critique rapportée aux réalisations du Plan Quinquennal. Il semble que cette analyse ne tienne pas compte suivant les affirmations des responsables du Secteur Privé, de certains freins reconnus par la Commission et qu'il peut définir. Il faut en effet considérer que si l'Administration détermine dans les conditions actuelles particulièrement délicates, des taux d'expansion plus raisonnables pour la nouvelle période triennale, les objectifs désignés au Secteur Privé n'ont de chance d'être réalisés, au terme de cette période pour déterminer une harmonie d'ensemble dans l'exécution du Plan, que dans la mesure où les freins indiqués sont progressivement supprimés.

En effet si on pose comme principe de base que l'industrialisation relève du Secteur privé, il importe, considère la Commission, de supprimer ces freins pour maintenir la confiance, principalement de la part des investissements étrangers, préalable de la marocanisation par exemple.

La nécessité du développement au Maroc est devenue d'autant plus impérieuse que le niveau de vie d'abord équivalent à peine à celui de 1954, risque fort de ne pas se maintenir au terme de la période triennale 65-67 si les objectifs "raisonnables" définis ne sont pas atteints. Ceci souligne à quel point il importe tant pour les Pouvoirs Publics que pour le Secteur Privé, de tout mettre en oeuvre pour porter en 1967 l'Economie du Pays vers le seuil du décollage que n'ont pas réussi à provoquer les précédents Plans de développement.

Ces préoccupations d'ordre général déterminent l'action du Secteur Privé intéressé plus particulièrement par les problèmes d'industrialisation, ceux-ci étant une composante tributaire d'une Economie à dominante agricole face a l'expansion démographique.

Il ne faut pas se dissimuler que si les ambitions du Plan Triennal paraissent réduites, c'est surtout fonction des moyens financiers réduits et des conséquences économiques impliquées une fois de plus. Donc la réussite totale, nous en convenons avec les Promoteurs du Plan, dépendra largement de la coopération et de l'esprit d'entreprise du Secteur Privé.

L'intervention du Secteur Privé est à ce point souhaitable aujourd'hui, que le taux d'épargne actuel est un des plus bas qui soit au Monde 11% et qu'il importe par conséquent, tout en mettant un frein au gaspillage et à la consommation de produits non essentiels, d'intéresser les capitaux étrangers à s'investir au Maroc, qu'ils soient d'origine publique ou privée. On sait à quel point ils sont sollicités de par le Monde, de même que leurs techniciens. Il convient par conséquent, de relancer la confiance. Pour cela, le Maroc devra faire un effort sur lui-même pour:

-rééquilibrer sa situation financière, monétaire et de changes, car l'expansion, ne peut se faire que dans la stabilité, ceci pour arrêter l'exode de ses capitaux et inciter d'autres à s'introduire.

.../...

-réaliser les objectifs définis par les orientations du développement triennal au titre notamment de l'accroissement de la production agricole,déterminante en majeure partie de l'expansion industrielle. Il faut sur ce point, souligner que le décollage attendu pendant la période quinquennale reposait sur un effort particulier d'investissement dans le secteur industriel -IO% l'an. Mais ceci n'a pu se réaliser du fait de la stagnation de la production agricole, de la baisse corrélative du niveau de vie des masses paysannes (75 % de la population) entraînée par une expansion démographique exceptionnellement forte 3 % ! Ceci pousse notre Commission à considérer qu'il ne peut pas y avoir de mutation brutale dans l'expansion de l'industrie, et qu'étant liée à celle de l'agriculture, le taux indicatif de base de 3,5 % retenu pour l'expansion de la Production Intérieure Brute soit ainsi estimé comme raisonnable, l'expansion industrielle devant notamment connaitre un taux d'accroissement plus marqué. Cette considération de base nous pousse ainsi à adopter corrélativement les objectifs "raisonnables" définis à l'expansion industrielle pour la prochaine période triennale.

Nous devons cependant souligner que la place de l'industrie, si elle n'a pas été définie parmi les orientations prioritaires telles que le développement de l'Agriculture, du Tourisme et de la Formation des Cadres, doit ressortir dans la présentation du projet de plan triennal comme une préoccupation majeure à caractère fondamental et permanent. Il est évident que l'industrie représente dans tout processus de développement à travers le monde, une place prééminente, qu'il faut pour le Gouvernement, se garder surtout de perdre de vue,son développement étant considéré comme une tâche inéluctable retenant toute l'attention de l'Administration.

Le Cadre triennal étant trop étroit pour projeter le développement, au moment où le Maroc commence à se définir dans ses relations Nord-Africaines et Européennes, il importe pour l'Administration d'engager dès 1965, dans le cadre d'un organisme approprié, l'élaboration d'un nouveau Plan Quinquennal mieux défini par rapport au Maghreb et à la C.E.E.

Ce plan étant une définition par l'étude en commun des objectifs de développement économique et social à réaliser dans une harmonie plus indispensable que jamais .., il importe d'associer à cette élaboration tous les organismes intéressés des secteurs professionnels concernés.

Après ces considérations générales émises pour actualiser le problème du secteur privé dans le rôle imparti dans tout plan cadrant avec une Economie de style concerté, la Commission considère que l'avant projet du Plan Triennal constitue du point de vue économique un code de "bonnes moeurs" en matière d'investissement tout à fait acceptable.

La Commission de l'Industrialisation accepte les postulats de priorité donnée au développement de l'Agriculture, du Tourisme et de la Formation des Cadres, mais n'a pas à se prononcer sur les méthodes et les objectifs définis en ce qui concerne ces orientations générales.

.../...

Il s'agit pour la Commission de se placer dans la perspective de concrétisation des objectifs chiffrés -depuis,pour telle ou telle branche d'activité industrielle en partant par ailleurs de la politique, c'est à dire des moyens mis en oeuvre par l'Administration pour la réalisation du Plan. Les projets repris sont une nomenclature des réalisations, soit souhaitables, soit possibles énoncées pour certaines déjà ,par le précédent Plan Quinquennal, et qu'un contact trop rapide du rapporteur de la Commission avec les organisations spécialisées du Secteur Privé a permis d'actualiser dans une certaine mesure, qu'il aurait été certainement utile d'approfondir.

Avant d'aborder l'étude du Titre VI du Plan: Productions Minières, Industrielles, Artisanat, Marine Marchande et Pêches, qui intéresse notre Commission; celle-ci retient dans l'introduction au Plan Triennal un point fondamental.

Le Prix de l'Energie

Il est inutile de souligner le rôle de frein que constitue le prix de l'Energie au Maroc, et plus particulièrement l'Energie Electrique. Son prix de revient est constitué à concurrence de 50% par des charges financières L'O.N.E devra déterminer une nouvelle politique d'investissements à très long terme -50 ans - à bas taux d'interêt. Certaines dispositions devront par conséquent être prises par les Administrations intéressées.

Une autre possibilité de baisser le prix de revient de l'Energie Electrique est de multiplier le nombre d'abonnés directs,surtout sur le plan industriel, évitant ainsi les Sociétés de distributions et permettant donc de diminuer le coût de l'Energie qui est un frein déterminant aux investissements industriels au Maroc.

On n'a pas cessé de souli ner le prix excessif de l'Energie aú Maroc depuis plusieurs Plans de développement, mais il importe à présent que l'Etat a repris la concession, d'agir dans le sens d'une baisse souhaitée par les utilisateurs. Cette politique devrait être formulée dans l'Introduction (P.30-3I-32)

En dehors des critiques et considérations formulées ci-dessus sur l'Introduction au Plan, la Commission estime que l'analyse faite dans le bilan 60-64 est bonne et n'appelle que les correctifs exprimés ci-dessus, surtout au titre des organismes privés.

Il y aura lieu d'actualiser certains chiffres (voir Projet).Sur le chapître "La Relance de l'Industrialisation doit être obtenue par la recherche plus systématique des débouchés et un meilleur aménagement des relations entre l'Etat et l'Entreprise" les points couverts par ce chapître, sont :

-organisation et protection du marché intérieur
-recherche des débouchés extérieurs
L'Economie marocaine doit participer à des ensembles économiques plus vastes
-définition d'une politique d'intervention et d'initiatives de l'Etat.

Tous ces points fondamentaux seront étudiés en détail dans le Titre VI consacré à l'Industrialisation et que nous allons aborder.

.../...

T I T R E VI

A) BILAN ET OBJECTIFS

Nous avons déjà analysé dans la partie précédente le bilan 1960 - 1964 sur un plan général. La Commission a retenu au terme de ses discussions certains amendements en raison surtout de l'actualisation des chiffres. Pour la facilité de l'exposé on est prié de se reporter au texte remanié. D'autre part certains amendements ont été apportés pour faire ressortir plus particulièrement la place de l'industrie dans le développement du Pays, ceci pour répondre aux préoccupations générales définies dans notre 1ère partie.

L'amendement suivant a été apporté.

"L'Industrialisation est une nécessité inéluctable et permanente dans l'effort du développement économique. Elle recevra toute l'attention et tout llappui du Gouvernement".

Par ailleurs en ce qui concerne les freins au développement pour la période quinquennale intéressée, il a été ajouté comme frein (page 4) le coût excessif de l'energie et par ailleurs le frein constitué par le manque d'expansion agricole.

Un amendement a été élaboré dont voici le texte :

"En effet dans un pays industriel où l'agriculture demeure importante, la consommation et la production du secteur agricole exercent une influence décisive et plus que proportionnelle sur l'ensemble de l'Economie.

Le secteur agricole achète beaucoup plus au reste de l'Economie que le reste de l'Economie n'achète au secteur agricole. De même l'incidence de l'investissement est plus marquée.

Dans un pays où comme on sait 75% de la population appartient au monde agricole, il ne pouvait être question dès le premier plan quinquennal de déclencher une croissance industrielle telle que la part de l'Industrie dans la production industrielle puisse dépasser celle de l'Agriculture sans avoir au préalable assuré le développement de l'Agriculture.

B) Les orientations générales de la politique d'industrialisation, 2 orientations principales ont été retenues :

1°/ Recherche synthétique des débouchés

~~La Commission a retenu le marché intérieur, la satisfaction du besoin des industrialisations fortement créatrices d'emplois et l'exportation des produits industriels. La Commission a considéré comme principe fondamental que le marché local sera encouragé et protégé.~~ entreprise satisfaisant dans les conditions économiques valables les besoins du Marché local sera encouragée et protégée.

Ce chapitre a retenu longuement l'attention de la Commission sur le problème de la Protection douanière, et l'aspect du quasi-contrat.

Il a été considéré que la protection du marché intérieur sera établie sur des critères encourageant et développant l'Industrie locale tout en évitant l'installation de Monopole ou de situations parasitaires.

Un amendement a été apporté dans ce sens par la phrase suivante (Page 6).

" La protection sera un moteur d'incitation et d'encouragement à l'Industrialisation, comme aussi elle sera un facteur de développement et de prospérité de l'Industrie Nationale".

..../....

Cependant il serait sage et juste que cette protection ne se fasse pas au détriment du consommateur.

En vue d'encourager plus particulièrement de nouveaux investisseurs et suivant une demande accentuée, l'Administration envisage sur proposition de la Commission, d'étudier les garanties dans le temps de la protection douanière.

L'effort tourné vers les industries exportatrices est souligné par la Commission qui retient également son attention sur un fondement capital de l'industrialisation au Maroc et qui est basé essentiellement sur le coût de l'Energie. A ce titre un amendement a été ajouté.

"Il reviendra au Gouvernement de mettre tout en oeuvre pour assurer des abses de financement favorable aux investissements Energétiques et pour baisser le prix de l'Energie Industrielle".

L'Industrialisation dans sa 3° perspective doit tendre progressivement vers la satisfaction des besoins en biens intermédiaires et biens d'équipement des usines transformatrices. Seulement la création de telles unités de base ne doit être encouragé que sur des justificatifs de rentabilité. C'est dans ce sens qu'un amendement a été apporté faisant souligné qu' :

"Il est évident qu'une attention soutenue devra être apportée par tout tout investisseur public ou privé à toutes études du marché".

2°/ La création d'emploi nouveaux dans le cadre d'une utilisation rationnelle du Capital.

Deux préoccupations fondamentales ont été retenues :

- La création du plus grand nombre possible d'emploi nouveaux ;
- l'utilisation rationnelle du Capital.

En ce qui concerne le 1er point, on essaierait de concilier la préoccupation fondamentale d'attirer le maximum de main-d'oeuvre encour l'évolution de la technique de production, le Maroc ne pouvant accepter de prendre du retard dans ce domaine.

C'est pourquoi une préférence est marqué par la Commission pour les secteurs d'industrie de transformation utilisant beaucoup de main-d'oeubre, ainsi que par la création d'unités de production artisanales de caractère semi-industriel exigeant notamment un faible volume d'investissement.

3°/ <u>Les conditions de réalisation de la politique d'Industrialisation</u> :

A) <u>Amélioration de l'organisation du Marché de l'Emploi</u> :

Il y a un déséquilibre permanent de l'emploi, compte tenu de la forte poussée démographique, tout en accentuant l'adaptation de la formation professionnelle aux besoinsspécifiques de l'Industrialisation. La Commission a considéré qu'il importait que la poursuite de l'émigration des travailleurs soit contrôlée et n'entraîne pas par le départ d'ouvriers déjà qualifiés.

La création du Comité permanent - Formation Emploi - a été notamment favorablement accueillie par la Commission.

Une amélioration de l'organisation de l'embauche améliorera le problème de la rigidité de l'Emploi.

Une marocanisation de l'emploi étant recherché sans nuire à l'équilibre des Entreprises existantes ou à créér.

..../....

L'avis de tous les Ministères Techniques intéressés sera provoqué en matière de contrat de travail.

B) Orienter les Capitaux vers le financement des projets industriels

- Il faut faciliter le rétablissement de la confiance par un ensemble de mesures touchant les capitaux privés étrangers.

- orienter les capitaux nationaux et étrangers vers l'investissement productif

Vu la modicité de l'Epargne locale, à peine 11% de la production intérieure brute il est fait appel aux Capitaux privés pour participer au développement.

L'Epargne locale ne devant pas être gaspillée dans des usages improductifs, des dispositions fiscales sont envisagées, recevant l'agrément de la Commission, en vue d'orienter les Capitaux vers les secteurs productifs.

Ces dispositions visent surtout certaines spéculations immobilières, la Commission soulignant cependant qu'il faut éviter de compromettre l'activité de l'industrie du bâtiment et l'expansion de l'Habitat.

En vue également de drainer d'Epargne locale vers le secteur productif, un régime libéral de Sociétés d'investissement va voir le jour incessamment. La Commission en a retenu tout l'intêret, et suggère l'adoption d'une législation libérale favorisant la création de ce type de Sociétés.

La Commission a donc modifié le paragraphe 6 page 10, en conséquence.

D'autres circuits de financement seront développés notamment par l'émission Publique d'Emprunts obligataires de la B N D E, l'utilisation des mécanismes de transformation de l'Epargne à court terme et une politique active de participation par la Caisse de Dépôts et de Gestion.

En ce qui concerne le F N I les modifications importantes qu'il vient de subir pousse la Commission à suggerer son retour à sa vocation initiale concernant son incitation à l'investissement productif.

C) Définir les modalités d'intervention de l'Etat :

Parallèlement à l'action des organismes semi-publics précédemment créés, l'action du Gouvernement sera plus particulièrement portée sur une politique d'intervention dans le sens de l'incitation avec tous moyens appropriés à cette fin et dans une optique de clarté, de stabilité et d'efficacité.

D'autre part, l'Etat poursuivra ses participations minoritaires, mais sous une forme plus empirique et plus souple. Parallèlement la B N D E est engagée dans une politique de participation au Capital de Sociétés réalisant un programme d'investissement.

Ces participations sont toujours minoritaires et sont toujours prises dans le cadre du droit commun des Sociétés.

Les participations de l'Etat seront cédées dès que possible pour lui permettre en remobilisant ses moyens de les utiliser comme incitations dans de nouveaux secteurs où il sera en cas de défaillance, le support momentané du secteur privé dans le cadre d'association avec des Capitaux privés nationaux et étrangers.

Par ailleurs, l'Etat veillera à développer ses études économiques sectorielles et intersectorielles et assurera une meilleure coordination de l'étude des projets spécifiques.

..../....

A l'égard des Capitaux tant nationaux qu'étrangers, la politique d'incitation sera accentuée, afin de créer un climat de confiance qui encouragera la mobilisation des Capitaux locaux et la venue des Capitaux de l'extérieur.

Dans le cadre de l'activité de la Commission des investissements et des avantages connus et libéraux qu'elle concède, une attention plus marquée concernera l'application du quasi-contrat touchant aux engagements réciproques de l'Etat et du secteur privé. A ce titre la commission a retenu que :

" Si la conclusion des quasi-contrats est du ressort de l'Etat, leur application pourrait être confiée selon le cas à des organismes publics ou semi- publics qui pratiquent déjà pour leur compte cette procédure".

En ce qui concerne la sous-traitance, à suggéré la Commission, il est ajouté que " dans le cadre des réalisations industrielles, la sous-traitance locale qui concourt à l'heure actuelle pour un pourcentage appréciable, envisage de faire un effort accru pour augmenter sa participation".

A cet égard, l'Etat poursuivra sa politique d'encouragement.

Le Gouvernement pour susciter la confiance, s'appliquera à définir clairement dès à present les domaines respectifs des interventions des Pouvoirs Publics, et de l'initiative privé. Il a décidé de n'intervenir à l'avenir que :

1°/ Quand le secteur privé est défaillant dans telle ou telle branche ; à cet égard a estimé la Commission, une procédure de consultation du secteur privé sera mise sur pied afin de déterminer cette défaillance.

2°/ Quant un goulot d'étranglement en amont ou en aval, a estimé la Commission, dans une branche déterminée fait obstacle au développement de l'initiative privée, et ce goulot d'étranglement ne peut être supprimé que par l'intervention de l'Etat.

Cette situation n'exclut nullement l'association volontaire des efforts des secteurs publics ou privés.

La Commission a estimé que l'Etat devait dès à présent assurer à tous investisseurs privés, une garantie d'une politique fiscale stable pour une durée minima de cinq ans.

Pour les Capitaux étrangers, l'Etat adjoindra en la confirmant, la garantie de transfert des Capitaux, en particulier pour les cessions d'actif et de transfert de bénéfices dans les limites déjà définies.

Nous allons analyser le secteur Minier Public, semi Public et privé.

..../....

SECTEUR MINIER

I. Direction des Mines et de la Géologie

La Commission retient le programme défini pour l'action de la Direction des Mines. Cependant elle considère après un examen approfondi de la situation minière au Maroc et du caractère d'épuisement rapide des gisements miniers à vue, qu'une action plus courageuse doit être accentuée par l'Etat dans le domaine de la recherche des gîtes cachés.

A ce titre, des méthodes tout à fait modernes de prospection sont actuellement disponibles. La Commission suggère d'augmenter par conséquent les crédits affectés à cette fin à la Division des Mines pour un montant de 5.000.000 de DH. pour la période triennale.

Une proposition ventilée dans ce sens a été retenue et est annexée au rapport concernant les activités projetées pour cette Division.

II.- B.R.P.M.

A/ Recherche Pétrolière.-

La Commission retient avec intérêt et souligne surtout avec force l'importance de la politique de recherche d'hydrocarbures qu'il convient d'encourager.

Le problème de l'énergie ayant été considéré comme fondamental, la Commission suggère d'activer les recherches pétrolières et d'affecter en conséquence au B.R.P.M. une dotation supplémentaire de IO.000.000 DH. à consacrer plus particulièrement à l'extension de ses recherches. Il est souligné en effet que cela se fait dans des conditions avantageuses pour l'Etat.

- en raison de la formule de recherche en association avec le secteur privé; charges :

  80% secteur privé.
  20 % B.R.P.M.

- Travaux effectués en exclusivité par le B.R.P.M. qui utilisera à plein ses capacités techniques, notamment pour le forage.

B/ Projets spécifiques (B.R.P.M.)

Des recherches ayant été positives pour le B.R.P.M., il s'agit actuellement de leur trouver un financement complémentaire pour la mise en exploitation; celle-ci devant se faire dans le cadre de Sociétés mixtes, le B.R.P.M. prenant une participation effective de 50 % du capital. Il est prévu de faire appel à l'emprunt, ces projets intéressant la mise en exploitation de :

Plomb Moulouya et de Bou Madine.

.../...

de la potasse de Khémisset
et de la Fluorine d'El Hammam

n'appellent pas d'observations particulières de la part de la Commission.

C/ Recherches générales.

Du fait de la baisse des investissements projetée par le Secteur privé dans le domaine de la recherche et en fonction des considérations générales émises ci-dessus, il est considéré par la Commission qu'en vue de maintenir le potentiel minier du pays, il convient d'assurer à cet Office, en harmonie avec la Direction des Mines, des moyens assez efficaces pour activer les recherches générales notamment pour les gîtes cachés.

E/ Projets exceptionnels. (B.R.P.M.)

I/ Complexe Chimique de SAFI.

Rôle imparti au B.R.P.M.

La Commission a jugé opportun d'actualiser cette question en fonction de la création de la Société d'Exploitation de la Mine de KETTANA, la SEPYK, et de la future participation du B.R.P.M. à la Société d'exploitation du Complexe qui ne saurait tarder.

II/ SOTRAMI : Société de transport des minerais.

Une fois certaines difficultés aplanies par le Gouvernement, la SOTRAMI pourra alors reprendre l'exécution de son plan.

III/ Fonderie,- Plomb - Zinc.

pas d'observation.

III.- OFFICE CHERIFIEN DES PHOSPHATES -

La Commission a enregistré les résultats techniques d'exploitation de l'O.C.P. en rapport notamment avec une demande constamment accrues des marchés étrangers. Elle ne peut donc qu'encourager cet Office à activer son Equipement technique pour pousser au maximum de ses possibilités les capacités d'extraction. Ceci doit déterminer une baisse en principe constante du prix de revient d'exploitation. C'est dans cet esprit, et du fait du caractère de rentabilité garanti que la Commission considère que cet Office doit faire appel au maximum possible à l'Emprunt pour son Equipement et consacrer par voie de conséquence la plus grande part de ses ressources au Budget.

L' O.C.P. devra faire le plus possible appel à l'Industrie locale pour ses fournitures.

III.- Secteur Privé.-

Productions Minières.-

Minerai de Fer.-

.../...

Une amélioration peu sensible des cours mondiaux a incité notamment la plus importante Société à envisager l'exécution d'un important programme d'équipement se montant à près de 80.000.000 DH et qui débordera la période triennale, ceci en dehors de ses investissements courants :

Manganèse :

Pas d'observations particulières.

Plomb et zinc :

Pas d'observations particulières de la Commission

Cobalt : La situation pour ce minerai est préoccupante. IL n'y a plus que 5 ans d'exploitation.

Pyrrhotine :

Une actualisation des chiffres a été retenue.

Cuivre :

Pas d'observation, si ce n'est les nouveaux espoirs suscités par les recherches dans l'Anti-Atlas.

Antimoine : Réouverture de la Mine en raison des cours. Nouveaux investissements.

Etain :

Pas d'observations.

Barytine :

" "

Il semble que les investissements prévus seront très probablement réalisés au titre des différents minerais, le secteur privé intéressé, contacté ayant confirmé cette position.

Potasse :

Perspective prochaine de l'ouverture du gisement de Khemisset (B.R.P.M.) Mine de I° catégorie.

Les travaux poursuivis par le B.R.P.M. sont extrêmement encourageants. Une société d'exploitation sera créée prochainement.

Argiles Smectiques :

Pas d'observations.

Fluorine :

Pas d'observations.

Sel :

Son problème réside essentiellement dans la question transport.

Eaux Minérales :

Sidi-Harra zem :

1966 - Usine embouteillage.
2.000.000 DH et non I.600.000 DH.

Productions Energétiques :

I/ Anthracite ;

La Commission constate que le problème de la rentabilisation des Charbonnages Nord-Africains réside dans

.../...

l'augmentation de la production qu'il faut passer de 600.000 à 800.000 Tonnes, cette capacité de production existant et ne nécessitant pas d'investissements nouveaux. Une meilleure coordination est souhaitable avec l'O.N.S. d'une part et d'autre part, l'Administration doit astreindre les plus gros utilisateurs, notamment l'O.C.P. à employer ce minerai plutôt que le fuel.

2/ Produits Pétroliers.

Pas d'observations
sauf pour le bitume à revoir dans le cadre des observations de la Commission au titre des Industries Chimiques et para-chimiques (annexes au Complexe de SAFI)

PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

Industrie des Métaux

Section I.- Industries Métallurgiques.

I/ Sidérurgie.-

La Commission constate que le problème est mûr pour une décision qui ne saurait tarder, car le pays enregistre déjà un retard dans ce secteur.

Des trois variantes proposées, la Commission considère objectivement que la variante 2, c'est-à-dire Laminoir à Fer marchand, intégrée au projet de reconversion A.I.A. a le caractère le plus rentable et le mieux adapté aux besoins actuels du Pays. Cette même variante ne fait pas opposition à la réalisation par voie d'extension de la variante N°I, comportant la construction d'un Four électrique. Ceci devra notamment être considéré dans la perspective du Complexe de Safi et de la transformation de Cendres de Pyrrhotine en éponges de Fer utilisables par le Four électrique.

Une étude plus détaillée de la variante 2 a été demandée au BEPI et est intégrée au dossier.

II.- AUTRES INDUSTRIES METALLURGIQUES.-

Métallurgie du Zinc.-

Ce projet est considéré par la Commission, au stade actuel des choses comme un projet spécifique ayant peu de chance d'être réalisé. Cependant la Commission le maintient dans le sens où il est susceptible d'intéresser les milieux miniers. Ce projet illustre bien le goulot d'étranglement constitué par le prix de l'Energie Electrique.

.../...

Métallurgie du Plomb.- Fonderie.

Oued El Heimer

Pas d'observations.

Métallurgie du Cuivre.-

Ce projet est essentiellement lié au Complexe Chimique de SAFI et plus particulièrement au résultat des recherches activement poussées pour le traitement des cendres cuivreuses, de Pyrrhotine. Ce problème avance très favorablement. Dans le cas où il serait réalisé, ce projet couvrirait la presque totalité des besoins du Marché National en Cuivre.

Section II.-

INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

La Commission constate que des prévisions fraîchent plus particulièrement, au titre général des Industries de transformation, des entreprises déjà existantes. Celles-ci ont, après avoir été consultées confirmé pour la plupart les chiffres de prévision d'augmentation des besoins du marché et des investissements nécessaires à accroître leur production en conséquence. Ces chiffres sont cependant purement indicatifs, donnant simplement une idée globale des besoins pour l'année 1968 et des moyens de les satisfaire.

- Première transformation des métaux ferreux et non ferreux et Fabrication et montage de biens d'équipement.

La Commission s'est plus particulièrement intéressée au projet intégré de l'A.I.A. qui doit connaître une réalisation imminente. Ce projet touche les activités suivantes :

- Câbles d'acier - Nouvelle production.
- Câbles soudés - " "
- Forges et estampage-

A ce titre, il est prévu, compte tenu des précisions acquises par la Commission de modifier P.37, le texte du paragraphe 11, le projet en cours de concrétisation :

" Dans le cadre de la reconversion de l'A.I.A. le projet en cours de concrétisation envisage de couvrir les besoins du marché en pièces de toutes sortes, élaborées à partir d'une opération initiale de forge et d'estampage dans un ensemble de transformation de métaux.

ication et Montage de biens d'équipement.

- Moteurs à combustion interne.

Fixes et de traction.
Montage de tracteurs (chenilles - roues)
Chiffres actualisés.

.../...

Fabrication et Montage de véhicules

Camions : (valorisation locale 55% BERLIET)
suppression du paragraphe 1 page 42 car les camions de moins de 5 t. sont tous montés au Maroc.

Automobiles : compte tenu des pourparlers actuels les chiffres de production ont été modifiés pour I968.

Motocycles : Modification des estimations pour I968 (Production)

Fabrication et Montage de biens de Consommation

I/ Appareils frigorifiques.

Chiffres rectifiés pour I968

Machines à coudre :

Chiffres rectifiés pour I968 en fonction des prévisions pour la création d'une chaine de montage.

Radio T.V. :

Il existe 3 chaines de montage . En I964 il y a eu 7.000 postes T.V. montés en 8 mois.

INDUSTRIE CHIMIQUE DE BASE

I/ COMPLEXE CHIMIQUE DE SAFI.

La Commission à jugé opportun de présenter la réalisation de ce projet au stade actuel, en soulignant l'effort financier accompli par l'Etat et l'élaboration actuelle d'un plan de financement faisant notamment appel à des capitaux extérieurs.
Une note a été adjointe page 50 à cet effet.

II/ Annexes Complexe de SAFI.-

a) Tripolyphosphate de soude TPS .

Il a été souligné que l'étude économique et technique de ce projet spécifique est en cours d'achèvement. La localisation géographique est fixée à SAFI, en faisant remarquer que ce projet a pour objet d'utiliser à titre de satellite l'acide phosphorique non utilisé en totalité par le Complexe.

b) Projet de traitement des cendres de Pyrrhotine.

Ce projet,nous l'avons vu, touche le problème de la métallurgie du Cuivre; il repose essentiellement sur le

.../...

décaivrage des cendres de pyrrhotine que va produire le Complexe de SAFI. Les recherches activement poursuivies sont très prometteuses, une décision devant courant 1965 être prise en fonction de la confirmation définitive des résultats positifs.

c) Projet Ammoniac-naphta-Bitume.

Ce projet est pratiquement terminé du point de l'étude technique et économique. Sa réalisation n'attend plus que la décision.

Un choix est à faire entre le projet intégré et celui de bitume/soutage à Tanger.

Après l'exposé de différentes considérations, la Commission considère que ce projet a plus de raisons d'être retenu, compte tenu du prix de revient de l'ammoniaque meilleur marché qui ne sera pas importé pour Safi.

Un amendement a été ajouté à ce projet ; à savoir:

En ce qui concerne le poste de soutage prévu dans le port franc de Tanger, il serait souhaitable qu'un appel d'offres puisse mettre en présence diverses sociétés spécialisées, ceci impliquant au contraire que l'usine de bitume reste intégrée au projet Ammoniaque à SAFI.

COMPLEXE SOUDE-CHLORE- P.V.C.

Compte tenu de l'état d'avancement des études et contrats, une nouvelle rédaction est proposée (voir annexe)

PATE D'ALFA

Une nouvelle rédaction a été proposée. Une nouvelle Société d'étude et de réalisations sera constituée prochainement.

INDUSTRIES PARA-CHIMIQUES et PHARMACEUTIQUES

8) Produits pharmaceutiques.-

Les prévisions pour 1968 sont jugées raisonnables, à conditions de prendre des dispositions notamment au titre de l'affinement de la nomenclature douanière touchant l'importation de matières premières et flaconnage en verre neutre.

SECTION II

Pas d'observations.

.../...

CHAPITRE III.-

INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Sucre :

Vu l'importance fondamentale de ce problème, une nouvelle rédaction a été retenue (V. annexe)

Le problème technique le plus discuté a été l'orientation à prendre par l'Industrie sucrière. Une Commission administrative sera constituée pour examiner ce problème plus en détail car les chiffres d'investissement et les prix de revient sont fondamentalement différents suivant la nature de la production envisagée : sucre en morceaux ou sucre en pains.

Une orientation de la consommation du sucre en morceaux est souhaitable.

Des dispositions devront au moment opportun être prises par l'Administration à cet égard. En effet, une économie du simple au triple est constatée tant sur le plan investissement que prix de revient suivant la fabrication retenue: morceaux ou pains; ces derniers côutant beaucoup plus cher.

Conserves :

Une nouvelle rédaction est proposée, vu l'importance de ce secteur.

Le problème de l'approvisionnement des usines en poisson industriel, préoccupe gravement les utilisateurs.

Farine de Poisson pour l'alimentation humaine :

Une usine d'une capacité de 3.000 t. par an sera mise en service début 1965. Sa production est destinée à procurer l'aliment protéinique très bon marché permettant de combattre la malnutrition.

Industries Textiles :

Pas d'observations.

Industries Papier :

Pas d'observations.

Industries du Cuir :

Une nouvelle rédaction a été proposée pour les Tanneries Industrielles.

.../...

L'ARTISANAT

La situation de ce secteur a retenu l'attention de la Commission,au titre surtout des moyens qu'il y a lieu d'assurer à la Direction de l'Artisanat pour lui permettre d'activer la poursuite et surtout la réalisation de ses tâches nouvelles.

Celles-ci visent plus particulièrement la création à titre expérimental,d'Unités de Production.

A cet effet, il est souhaitable que la Direction de l'Artisanat soit dotée du personnel technique suffisant et qualifié.

Après avoir étudié la reconversion de l'Artisanat utilitaire, l'attention de la Commission s'est plus particulièrement axée sur les Unités de Production prévues,dont elle retient:

I Unité de tissage et teinture
I Unité de transformation du cuir

Les crédits envisagés ont été ajustés à I.600,000 Dirhams. .

L'approvisionnement de l'artisanat en filés de laine sera assuré dans des qualités suivies, adaptées à ses besoins et à un prix égal à celui fait ordinairement aux transformateurs industriels ou intermédiaires.

Dans ce sens, l'action doit être menée par les Services de l'Industrie en liaison avec la Direction de l'Artisanat.

En matière de commercialisation la Commission recommande une étude approfondie sur la commercialisation de produits artisanaux,afin de promouvoir l'expansion des ventes des produits artisanaux.

Cette étude déterminera la structure la plus appropriée du, ou des organismes de commercialisation qui seront dotés de moyens suffisants pour remplir leur objet.

La Commission a pris connaissance de recommandations soumises par la Direction de l'Artisanat intéressant notamment le problème de l'approvisionnement de l'artisanat en matières premières, sa protection et les crédits intéressant les artisans, ainsi que ses rapports avec l'Industrie.

PECHES ET MARINE MARCHANDE

Les opérations retenues concernent:

-l'infrastructure administrative à compléter sur de précédents crédits

-Institut des pêches: même observation

-Surveillance des pêches maritimes et de la navigation un crédit de I.I50.000 DH.pour I965 a été retenu pour la construction de 2 vedettes garde-côtes.

.../...

-Ostréiculture : l'initiative prise est à encourager en raison des possibilités d'exportation qu'elle peut ouvrir.

-Ecole d'Apprentissage

La Commission considère que la formation professionnelle doit être plus particulièrement axée sur l'industrie de la pêche et l'adaptation de cette dernière à l'évolution des techniques modernes de pêche.

-Développement de la consommation de poisson

La Commission considère que les études faites sur cette question depuis de nombreuses années, ont démontré qu'afin de progresser dans ce domaine, il serait nécessaire de réanimer l'initiative privée défaillante et au besoin de créer un organisme à l'échelon national, capable d'effectuer les opérations suivantes: achat, transport, stockage, vente et propagande.

-Modernisation et reconversion de la flotte de pêche

Une expérience pilote est en cours notamment au titre de la pêche industrielle au thon. En vue d'encourager l'armement, des formules de financement à long terme (crédits fournisseurs étrangers) ainsi que crédits locaux. L'ensemble de ces crédits bénéficiera de ristournes accordées par l'Etat.

-Extension de l'armement Marine Marchande

Une attention particulière s'attache au développement de la flotte marchande Son financement sera à chercher dans des crédits fournisseurs étrangers (gouvernementaux ou privés) à long terme, ainsi que dans des crédits locaux à long terme.

L'ensemble de ces crédits bénéficiera d'une ristourne accordée par l'Etat.

Royaume du Maroc

Conseil Supérieur de la Promotion
Nationale et du Plan

Plan Triennal 1965 - 1967

Commission de l'Infrastructure

Rapporteur : Mohammed Mehdi Zafdi

Président du Conseil Provincial de Tanger.

Se référant à l'ordre de présentation des documents qui lui ont été soumis pour élaborer son ordre du jour, la commission a établi celui-ci de la façon suivante :

1 - Buts des infrastructures,
2 - Routes et chemins
3 - Projets spécifiques
4 - Chemins de fer
5 - Ports
6 - Aéronautique civile
7 - Télécommunications
8 - Radiodiffusion - Télévision
9 - Energie électrique
10 - Equipement administratif.

I. - Buts des Infrastructures -

Après l'exposé présenté par Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et des Finances la commission a acquis la conviction qu'il est nécessaire de s'arrêter aux limites des possibilités financières de l'Etat.

.../....

Bien que les besoins en équipement du pays sont nombreux,comme il est d'ailleurs permis de le constater d'après les demandes formulées par les provinces et les villes, la Commission a retenu le principe de ne pas accorder la priorité à l'équipement proprement dit.

Cet équipement doit donc s'harmoniser avec les autres secteurs dont la priorité est retenue : Agriculture, Tourisme et également Industrie puisque l'industrialisation est à la base de tout progrès économique véritable.

Certes, on est unanime à souhaiter la réalisation d'un équipement total et général qui permette aux citoyens plus de prospérité, mette à leur disposition plus de possibilités dans le domaine des transports et des communications sur l'ensemble du territoire national et assure enfin la qualité des services qui leur sont offerts.

L'idéal eut été de réaliser ce voeu en même temps que les projets nécessaires pour assurer le progrès économique du pays. Mais les moyens financiers dont dispose le pays nous obligent à faire un choix et à sacrifier un désir pour en réaliser un autre. Dans ce domaine, le choix est tout à fait indiqué, car meubler une maison vient toujours après et non avant sa construction. Nous avons donné cet exemple pour démontrer que l'édification de notre avenir économique dépend naturellement de l'équipement à réaliser dans les secteurs productifs qui assurent à l'Etat et aux citoyens, directement ou indirectement, un revenu non négligeable.

C'est ainsi que la Commission s'est fixé pour but essentiel dans le domaine des infrastructures, et ce dans le cadre des crédits prévus par le Plan Triennal, la réalisation de tout ce qui est susceptible d'élever le niveau de la production agricole, de faire progresser le mouvement touristique et encourager l'industrialisation de manière à assurer l'équilibre entre les différentes régions et provinces du Maroc.

La Commission a naturellement retenu le principe de poursuivre l'achèvement des programmes déjà mis en oeuvre.

Elle a procédé à l'étude des projets soumis, en tenant compte des possibilités financières suivantes :

Montant en milliers de Dirhams	1965	1966	1967
a) - routes et chemins tertiaires	43.510	40.110	38.380
b) - équipement lié à des projets spécifiques	17.210	20.000	4.900
c) - Chemins de Fer	19.689	19.263	16.048
d) - Ports	18.095	16.965	6.940
e) navigation aérienne	13.535	9.905	6.560
f) - Télécommunications	22.040	23.282	12.075
g) - Radio - Télévision	6.700	5.000	4.896
TOTAL I.....	140.779	134.525	89.799
h) - Energie électrique	76.492	80.727	82.432
i) - équipement administratif	64.845	46.120	53.133
Total de l'infrastructure.....	282.116	261.372	225.364

.../...

Ainsi le montant des crédits prévus par le Plan Triennal au titre des infrastructures est de :

771.852.000 DH.

Bien que ces possibilités limitées ne permettent pas la réalisation de tous nos voeux, il n'en reste pas moins que les projets prévus dans leur cadre ont un caractère de réalisme certain, puisque la réalisation de ces projets sera possible dans les limites prévues.

Pour que le pays bénéficie au plus haut point des réalisations envisagées la Commission considère de son devoir d'exprimer certaines recommandations susceptibles de renforcer le but visé par le programme d'équipement.

Sur le plan des Télécommunications, des Chemins de Fer et de l'Energie Electrique, la commission recommande la non application des mesures concernant la suspension du recrutement, à cause du caractère spécifique du travail dans ces secteurs ; car il est possible de se passer d'un fonctionnaire travaillant dans un bureau sans que cette absence ait quelque influence directe sur la vie du public, alors que toute absence, si minime soit-elle dans un guichet de poste, un central téléphonique ou dans une gare ou une centrale électrique est ressentie par l'ensemble des gens et porte un préjudice certain à la vie économique et sociale. Il n'est pas permis, au moment même où l'on veut encourager des investissements en vue de réaliser l'expansion économique, d'appliquer aucune mesure susceptible d'arrêter ou de retarder le fonctionnement normal des secteurs ayant un rapport direct avec la vie économique comme les P.T.T., le transport ferroviaire ou l'électrification par exemple.

..../....

C'est pour cela qu'il faudrait exclure l'éventualité d'appliquer les mesures précitées dans ces domaines auxquels il faudrait permettre le remplacement des agents qu'ils auraient perdus et le recrutement d'autres agents appelés à diriger les nouveaux établissements et centres qu'ils auront à créer dans le cadre du Plan Triennal.

Sur le plan de la Radio-télévision dont il n'est pas permis de négliger le rôle éminent dans la vie des citoyens, la Commission considère que ce secteur a la possibilité d'améliorer ses programmes et son équipement en comptant sur ses, propres recettes et sur la publicité qu'il pourrait exploiter comme dans d'autres pays y compris le Maroc à l'époque des émissions commerciales.

Tout en enregistrant avec satisfaction la volonté du Gouvernement d'exploiter la publicité dans Radio-Tanger, conformément à la déclaration faite par M. le Ministre des Affaires Economiques et des Finances devant l'Assemblée des Représentants, la Commission insiste sur l'urgence qu'il y aurait à appliquer cette décision dans tous les centres de Radio-télévision du Royaume. Cependant, elle considère que le caractère commercial particulier à la publicité demande une malléabilité que la routine administrative ne permet pas. Ainsi, le succès de cette publicité dépend du fait qu'il faudrait en charger une institution particulière spécialisée désignée par voie de consultation publique permettant la concurrence entre toutes les entreprises intéressées.

En ce qui concerne les routes et chemins, particulièrement les chemins tertiaires susceptibles de participer à l'augmentation de la production agricole, les buts poursuivis ne pourraient être atteints que si la réalisation du programme les concernant était faite en accord avec les provinces intéressées.

.../...

2. - Routes et Chemins -

Après la recommandation importante présentée par la Commission dans l'introduction de son Rapport, celle-ci a approuvé l'affectation des crédits prévus au titre de "Routes et Chemins" comme suit :

a) - Routes principales -

- Itinéraires touristiques	14.650.000 DH
- Réparation des dégats causés par les crues	21.880.000 DH
- Extension et renforcement de chaussées (divers)	14.470.000 DH
Total :	51.000.000 DH

b) - Chemins tertiaires

- Itinéraires touristiques	4.780.000 DH
- autres chemins tertiaires	34.220.000 DH
Total /.....	39.000.000 DH

c) - Travaux dans le cadre de la Promotion nationale	32.000.000 DH
Montant des crédits au titre de Routes et Chemins	122.000.000 DH

Pour la coordination des programmes, une réunion commune a été tenue entre la Commission des Infrastructures et celle du Tourisme. Après l'exposé de Monsieur le Ministre du Tourisme et de Monsieur le Ministre des Travaux Publics, les deux commissions sont tombées d'accord sur le programme des travaux suivants (Itinéraires touristiques).

...../...

- Liaison Tanger-Ksar Sghir	1.750.000 DH
- Liaison Tétouan - Boujad	1.200.000 DH
- Liaison Aït Kemara-Beni-Bufrah	180.000 DH
- Route de l'Unité (Alhuceima-Fès)	1.700.000 DH
- Ksar-Souk - Ouerzazate	4.740.000 DH
- Agadir - Zagora	I.680.000 DH
Tinghir - Msimert	I.500,000 DH

Les deux Commissions ont exprimé le voeu que la P.N. participe aux réalisations à caractère touristique dans le cadre des villes.

Le problème de la coordination des travaux entre les Services techniques et la P.N., a été soulevé et, le voeu exprimé de mettre fin à l'anarchie constatée dans de nombreuses provinces.

Sur le plan de l'amélioration et de l'aménagement du réseau routier, la Commission a relevé avec regret que les crédits ne permettaient pas l'extension de la Route Casa-Rabat, malgré son importance indéniable. Cependant, elle enregistre avec satisfaction qu'un programme affecté à cette route sera mis sur pied en dehors du Plan triennal.

La Commission enregistre également que de nombreux travaux seront affectés aux chemins tertiaires, selon l'importance des provinces, leurs besoins, leur démographie, et en accord avec leurs corps élus.

3. - <u>Infrastructures liées à des projets spécifiques</u>.

Ce chapitre comporte deux projets spécifiques :
- Le complexe chimique de SAFI,
- La culture de la betterave au MAROC.

.../...

Un montant de 27.210.000 DH a été prévu par le Plan triennal, pour l'achèvement de l'infrastructure du Ier projet.

Les études qui seront ultérieurement engagées, permettront certaines économies.

L'équipement du 2è projet, bénéficie d'un financement particulier de la B.I.R.D. Le montant des opérations s'élevera à I4.900.000 DH.

La Commission a pu constater que ce chapitre ne comporte aucune rubrique concernant l'équipement de l'industrie privée à Tanger, comme Sa Majesté le Roi l'avait déclaré dans son discours du 29 septembre I964 : " Nous avons donné nos instructions pour que sur le champ, il soit procédé à l'équipement de cette zone."

La Commission a prié Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et des Finances de lui présenter des éclaircissements sur ce point.

4.- <u>Les Chemins de Fer.</u>

Après avoir enregistré que le programme des travaux au titre des Chemins de Fer comporte en principe des opérations prévues par le Plan Quinquennal et des plans antérieurs, en y ajoutant des dépenses réclamées par l'extension de l'activité des Chemins de Fer, particulièrement pour le transport des phosphates, la Commission a approuvé les crédits suivants :

.../...

Travaux de gare.....	2.396.670 DH
Travaux de voies.....	I5.495.527 DH
Equipement du Service Matériel et Traction.....	5.I66.9I5 DH
Acquisition de wagons de marchandises et de locomotives.....	27.I05.0I0 DH
Logements et bâtiments.....	550.000 DH
Divers.....	4.285.878 DH
TOTAL.....	55.000.000 DH

5. - Les Ports

Ce programme d'équipement des ports a accordé la priorité au port de Casablanca, à cause des industries qui l'entourent, et de son extension continue. Priorité également a été donnée au port de Tanger dont l'extension dépend en particulier des deux zones libres commerciale et industrielle, ainsi qu'au port de Safi, haut centre des industries chimiques, et au port de Mohammadia consacré à l'industrie pétrolière. et concédé à une Société privée qui aura à en réaliser l'équipement au cours de la période I965-I967.

L'ensemble de ce programme des ports maritimes se présente de la façon suivante :

Casablanca	I3.965.000 DH
Tanger.....	6.000.000 DH
Safi.....	7.300.000 DH
Agadir.....	2.700.000 DH
Kénitra.....	6.000.000 DH
Fssaouira.....	2.420.000 DH
Autres ports secondaires.....	3.435.000 DH
Phares et balises.....	600.000 DH
Total Ports maritimes.....	42.000/000 DH

.../...

Il est regrettable que l'Etat assure annuellement les dépenses au titre du port de Kenitra, alors que pour des considérations techniques, on envisage sa fermeture prochaine. Pour ces raisons, la Commission recommande la recherche, dès à présent, de projets pouvant assurer à Kénitra une compensation à la fermeture de son port.

D'autre part, la Commission des Infrastructures et celle du Tourisme, au cours de leur réunion commune, on t décidé d'ajouter dans le Plan triennal, la construction de 2 gares de voyageurs, l'une au port de Casablanca, l'autre au port de Tanger.

Les deux Commissions recommandent également l'équipement d'un quai pour l'accès des paquebots de voyageurs au port de Tanger dans le but d'encourager les lignes nationales à créer pour la traversée du Détroit.

6. - Navigation aérienne

Après approbation de l'analèse contenue dans le rapport technique, la Commission a adopté les investissements suivants :

I) Infrastructure :	RABAT.....	I. 760
	TANGER.....	I. 050
	MARRAKECH.....	2. 000
	AGADIR.....	I. 800
	AL HOCEIMA.....	300
	OUJDA.....	I. 600
	NOUASSEUR.....	2. 680
	Installations météorologiques (hors aérodromes)	950
2) Equipement aéronautique.....		II. 490
3) Recherche et sauvetage.....		300
4) Equipement météorologique.....		2. 200

.../...

5) Véhicules spéciaux (incendie).....	2.500
6) Formation aéronautique.....	500
7) Achats de terrains.....	370
8) Frais d'études.....	500
TOTAL.....	30.000 DH

La Commission des Infrastructures et celle du Tourisme recommandent la construction d'une autre gare de voyageurs dans le port de Tanger.

7. - Télécommunications

Bien qu'elle considère comme insuffisant l'équipement prévu dans ce domaine, la Commission se voit tenue de se limiter aux crédits affectés à ce titre, eu égard aux possibilités financières existantes, ce qui ne permettra pas de lutter avec l'acuité voulue contre l'isolement rural.

Cette situation risque parfois aussi de ne pas pouvoir répondre aux nouvelles demandes d'abonnement présentées par les usagers habituels.

Les crédits prévus à ce titre, sont répartis comme suit :

- Télécommunications	
Commutation.....	21.200.000 DH
Installations d'abonnés et raccordements.....	9.500.000 DH
Transmissions.....	55.700.000 DH
Outillage et véhicules.....	600.000 DH
Charges financières.....	14.830.000 DH
- Bâtiments postaux.....	P.M.
Total général.....	101.830.000 DH

.../...

La répartition de cette dépense au cours des trois années serait approximativement la suivante :

Année 1965	22.040.000 DH
Année 1966	23.282.000 DH
Année 1967	I2.075.000 DH
Année 1968 et au delà	44.433.000 DH

8. Radio Télévision

Dans l'introduction de son rapport, la Commission a exprimé l'espoir de voir exploiter la publicité par la Radio et la Télévision afin de leur procurer des recettes qui seraient destinées à leur équipement nécessaires.

Dans le cadre des possibilités financières, la Commission approuve le programme suivant :

A) Radiodiffusion

Emetteurs ondes longues	7.400.000 DH
Maison de Radio à Rabat	2.000.000 DH
Reportage	400.000 DH
Amélioration des studios régionaux	300.000 DH
Amélioration des locaux pour émetteurs O.M. et O.C.	200.000 DH
TOTAL RADIO	I0.300.000 DH

B) Télévision

Emetteur grande puissance	3.550.000 DH
Liaisons hertziennes	I.73I.000 DH
Liaison Agadir	900/000 DH
Emetteur faible puissance	600.000 DH
	6.78I.000 DH

C) Autres opérations 515.000 DH

TOTAL GENERAL	I6.596.000 DH

Les prévisions démontrent qu'une importance particulière a été accordée à la Radiodiffusion-Télévision, relativement par rapport à l'ensemble des crédits prévus par le Plan triennal. Ce qui illustre tout le rôle qu'elle joue dans la vie des citoyens.

9.- Office National de l'Electricité

Le caractère hautement technique de ce secteur n'a pas permis à la Commission d'en discuter la teneur. Elle a donc approuvé le programme qui lui a été soumis.

La Commission a pu constater à la lumière des éclaircissements présentés par les rapports techniques que la consommation du courant électrique augmente annuellement de 70 %, ce qui amenera en I0 ans, le doublement de la consommation, alors que la production acutelle est égale à la consommation

(en milliers de DH)

Production	I965	I966	I967
Ière tranche	30.860	38.400	26.712
2ème tranche		5.000	I5.000
Transport et Distribution			
I50 KV	5.650	9.750	21.520
60 KV	25.905	II.200	6.200
Compléments et renouvellements	I0.077	I2.377	9.000
Divers	4.000	4.000	4.000
Charges financières	p.m.	p.m.	p.m.
TOTAL	74.492	80.727	82.432

Soit pour la période I965 - I967 un TOTAL GENERAL de :

239.651.000 DH

.../...

La commission regrette que le rapport sur l'équipement administratif ne compte pas les détails d'emploi des crédits proposés. Les crédits sont mentionnés dans le tableau suivant :

En milliers de DH

NATURE DES DEPENSES	TOTAL
Cour Royale et Services rattachés	27.150
Ministère de la Justice	13.438
Ministère des Affaires Etrangères	6.600
Intérieur (y compris F.A. et Sureté)	9.610
Affaires Economiques et Finances	5.689
Travail et Questions Sociales	306
Habous et Affaires Islamiques	4.500
Ministère des P. T. T.	4.000
Forces Armées Royales	40.975
Gendarmerie Royale	11.830
Total Général	124.098

Les dépenses exceptionnelles concernant la reconstruction d'Agadir ont été évaluées à 40.000.000 DH